



A programme funded by the
European Union



TUNISIA
Country Report

TUNISIA COUNTRY REPORT *(in French)*

ETAT DES LIEUX DE LA CULTURE ET DES ARTS

Decembre 2018

Réalisé par WafaGabsi (2018) - Ce texte est le résultat d'une réécriture en profondeur du rapport réalisé par Walid M'timet en 2014, lui-même basé sur un texte de Julie Jeantet

This report has been produced with assistance of the European Union. The content of this report is the sole responsibility of the Technical Assistance Unit of the Med- Culture Programme. It reflects the opinion of contributing experts and can in no way be taken to reflect the views of the European Commission.

1- INTRODUCTION ET CONTEXTE

La culture comme facteur de développement, dans quelles conditions ?

Les responsables politiques du monde entier reconnaissent aujourd'hui que la culture occupe dans le gouvernement des sociétés humaines une place plus importante qu'ils ne le pensaient précédemment. En effet, « les décisions politiques, les initiatives économiques et financières et les réformes sociales ont plus de chances d'atteindre leurs objectifs lorsqu'est pris en compte leur impact culturel et lorsque les intérêts et les aspirations des individus sont envisagés dans une perspective culturelle. »¹ Ainsi, les parties de la convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (« Convention de 2005 »), expliquent que « promouvoir la diversité des expressions culturelles requiert une approche intégrée dans l'élaboration des politiques. Cela signifie que le système de gouvernance de la culture d'un pays n'est pas uniquement la responsabilité du ministère de la Culture, mais est le résultat de l'interaction entre les mesures, les décisions et les activités menées à différents niveaux du gouvernement (...). La « qualité » du système de gouvernance de la culture dépend de plusieurs facteurs qui sont d'ordre politique et technique :

- Le système de gouvernance est déterminé dans une large mesure par une volonté politique et par le niveau de priorité accordé au secteur

¹ Conseil de l'Europe. (1998). *La culture au cœur. Contribution au débat sur la culture et le développement en Europe*. Allemagne. Editions du Conseil de l'Europe. En ligne : https://books.google.tn/books?id=zmKwJjk6PQgC&pg=PA231&lpg=PA231&dq=l%27importance+des+institutions+culturelles+pour+le+d%C3%A9veloppement+culturel&source=bl&ots=cMv9Uk0fMj&sig=wft0tAqe1QSCAGDXE8giWVZHvy4&hl=en&sa=X&ved=0ahUKEwi_1_Dg25nKAhUEWBoKHcTND0YQ6AEIRjAG#v=onepage&q=d%C3%A9veloppement&f=true



A programme funded by the
European Union



culturel par les pouvoirs publics et la société en général. La société civile et les opérateurs dans le domaine culturel peuvent, par le biais d'activités d'information et de communication, contribuer à créer un environnement politique propice au développement du secteur culturel qui réponde à leurs besoins.

En termes techniques, la qualité du système de gouvernance de la culture dépendra des ressources humaines et financières disponibles dans le secteur, et plus spécifiquement, des capacités et compétences des différentes institutions publiques et parties prenantes à élaborer une formulation pertinente et efficace des stratégies orientées vers l'action et à mettre en œuvre les priorités de la politique en vigueur.

- Une gouvernance efficace peut être fortement déterminée par la vision et l'action des responsables gouvernementaux en charge du secteur culturel ainsi que par leur engagement à contribuer à un système transparent (offrant un accès complet à l'information et aux processus de prise de décision), participatif (impliquant de multiples parties prenantes, notamment la société civile et éclairée par la collecte régulière de données et d'informations pour appuyer l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes). Le fonctionnement d'un système de gouvernance de la culture peut donc être affecté par la faible capacité institutionnelle et technique dans ce domaine ; un manque de dialogue entre les parties prenantes ; un manque d'information et de données disponibles pour prendre des décisions fondées sur les défis et les besoins rencontrés par les parties prenantes. »²

En résumé, le rapport de cette convention reconnaît la relation fondamentale qui existe entre culture et développement, identifie les facteurs déterminants relatifs à la bonne gouvernance culturelle et examine les défaillances de la politique culturelle dans un contexte de problèmes globaux du développement.

A la suite de l'annonce de ce rapport, nous souhaitons :

1. Déterminer et comprendre le contexte dans lequel évolue le secteur culturel et artistique en Tunisie, durant ces récentes dernières années.
2. Préciser la manière dont les parties prenantes gouvernent le secteur de la culture.

² UNESCO. (2013). Renforcer la gouvernance de la culture pour créer des opportunités de développement. Les résultats du projet Unesco-UE BANQUE D'EXPERTISE. France. En ligne : <http://unesdoc.unesco.org/images/0022/002246/224634f.pdf>



A programme funded by the
European Union



Nous nous focaliserons sur l'étude des nouvelles approches de travail et des nouvelles stratégies d'action sur le terrain du gouvernement et des institutions culturelles - acteurs fondamentaux du secteur culturel - pour appréhender le mode de fonctionnement du système de gouvernance de la culture dans le contexte tunisien. En dernier lieu, nous présenterons les facteurs externes, substituts au développement culturel et social endogène.

Contexte tunisien

La révolution qui a touché la Tunisie en 2011 a prôné un changement d'hommes, d'institutions et de manière de penser. Aujourd'hui plus que jamais, une culture du changement est à l'œuvre en Tunisie. Cette tendance dans la pensée sociale traduit des changements sociétaux positifs et des transformations progressistes dans le domaine de la culture. Ainsi, pouvons-nous constater qu'une revalorisation de la culture nationale est possible et que de nouvelles visions à la mesure des ambitions des acteurs locaux trouvent enfin une place. La conjoncture de la révolution a rendu les acteurs culturels plus conscients de l'enjeu du changement et de celui de la libre expression.

Dès lors, ce « nouveau » contexte tunisien témoigne d'une société en plein bouleversement et d'une profonde restructuration. Sur le plan culturel, la société tunisienne cherche à « créer un environnement dans lequel les individus puissent développer pleinement leur potentiel et mener une vie productive et créative, en accord avec leurs besoins et leurs intérêts. »³

Actuellement, la Tunisie traverse une période charnière, les équilibres demeurant précaires. Si le soulèvement de 2011 a apporté aux citoyens nombre de libertés civiles dont ils avaient longtemps été privés, il était aussi le résultat de difficiles conditions économiques et sociales. Mais, « depuis la révolution, l'économie souffre de l'instabilité générale du pays (...). Les problèmes structurels de la Tunisie expliquent également son atonie sur le plan économique »⁴. Ainsi, la révolution a entraîné un important recul économique qui devrait avoir des conséquences sur la qualité du système de gouvernance de la culture qui dépend - comme expliqué précédemment- des ressources financières disponibles dans le secteur et des capacités et compétences des différentes institutions publiques et parties prenantes dans la formulation pertinente et efficace de stratégies opérationnelles, et dans la mise en œuvre des priorités de la politique culturelle en vigueur.

³Churchil, E. (2013). Le travail de la jeunesse en Tunisie après la révolution. Rapport de EUROMED. En ligne :

http://euromedyouth.net/IMG/pdf/tunisie_apre_s_re_volution_fr.pdf_02-09-13_def.pdf
⁴*ibidem*.



A programme funded by the
European Union



L'évaluation de la pertinence du facteur économique et son influence sur le développement de la société.

Afin de comprendre et d'évaluer la situation économique en Tunisie, le recours à des rapports et statistiques déjà établis aidera à mieux présenter la situation. « En 2015, et selon le ministre des finances Slim Chaker (Cf. Tunisie numérique du 5.01/2016) le contexte socio-économique demeure très incertain dans cette Tunisie puisqu'il annonce que « les dettes de la Tunisie sont passées de 26 milliards de dinars en 2010 (plus de 11 milliards d'euros) à 41 milliards de dinars en 2014 (plus de 18 milliards d'euros) (...), soit environ 58% d'augmentation en 4 ans ». Le taux de chômage a atteint 15,4% au cours du deuxième trimestre de 2015 (INS), touchant 28,6% des jeunes diplômés.

La croissance économique a subi un net ralentissement, surtout dans les activités industrielles, puisqu'elle ne dépasse pas 2,8% en 2014 contre 3,5% prévu initialement. « C'est la quatrième année consécutive de faible croissance (2% en moyenne par an) et une première dans l'histoire économique tunisienne, qui n'a jamais connu une période aussi longue de croissance faible. »⁵

Pour réactualiser les chiffres de la croissance économique, nous avons eu recours au rapport de la Banque Mondiale publié en avril 2018. Selon ce rapport et, en comparaison avec les chiffres notés en 2014 (2,8% de croissance économique), la croissance économique est marquée par une très faible amélioration après quatre années d'exercices économiques. Elle est de « 2,7% en 2018, grâce à la poursuite de l'expansion des secteurs de l'agriculture et des services, du renforcement du tourisme et de la reprise progressive des activités touristiques, des phosphates et des industries manufacturières. Elle devrait s'accélérer progressivement à moyen terme pour atteindre le rythme de 3,5 % en 2019/20 parallèlement à l'amélioration du climat des affaires due aux réformes structurelles, de la situation sécuritaire et de la stabilité sociale. »⁶.

Par ailleurs, selon le rapport sur les "Résultats provisoires de l'exécution de budget de l'État, mars 2018", publié, mercredi 16 mai par le ministère des Finances, le déficit budgétaire s'est nettement réduit de 41,7% à 1,079 milliard de dinars fin mars 2018, contre 1,852 milliard de dinars à la même date de l'année 2017. Au terme de l'année 2018, le déficit budgétaire devrait s'abaisser à 4,9%

⁵ Mtimet, W. (2013). « Unité d'assistance technique du programme Med Culture pour la promotion de la culture comme vecteur du développement humain, social et économique dans le sud de la méditerranée ». p.1. Publication du Programme Européen Med Culture. En Ligne : <https://www.medculture.eu/fr/country/report-structure/tunisia>

⁶ La Banque Mondiale. (2018). « Rapport de suivi de la situation économique. En ligne : <http://www.banquemondiale.org/fr/country/tunisia/publication/economic-outlook-april-2018>



A programme funded by the
European Union



du PIB, soit 5,2 milliards de dinars contre 5,9 milliards de dinars fin 2017 (6,1% du PIB).

La situation tunisienne est donc caractérisée par une incertitude économique et des contraintes financières qui reflètent la fragilité des institutions locales. La question qui se pose à la suite de ce constat est donc la suivante : dans un cadre aussi instable, quelle est la situation des institutions culturelles et, en général, du secteur culturel et des arts ?

2- OBJECTIFS, STRATEGIES ET GOUVERNANCE

« Penser le développement à partir de la culture, c'est considérer que les caractères culturels d'une société représentent son élément central, la manifestation la plus complète de son système de fonctionnement économique, social, politique et intellectuel. »⁷C'est à partir de cette perspective que peuvent être conçues et réalisées, avec l'adhésion et la participation active des populations, des actions ou programmes culturels destinés à faciliter des changements souhaités dans une société.

Depuis l'indépendance, le gouvernement tunisien se réfère à cette orientation et considère la culture comme « une question nationale » dans la vision du ministère.

Si nous évoquons l'histoire et les grands discours du Président tunisien Habib Bourguiba sur l'éducation et la culture, nous pouvons attester que la culture a toujours été considérée comme un élément instrumental et constitutif dans le développement de la société tunisienne, mais aussi et surtout ouverte aux civilisations de l'universel⁸. Et d'ailleurs, « aux lendemains de l'indépendance, la culture en Tunisie a été rattachée à une réforme du système éducatif. En effet, elle a été attribuée à un secrétariat d'État aux affaires culturelles et à l'information créée en 1961. En 1964, soit trois ans plus tard, la création du ministère de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine marque la volonté de l'État de prendre en charge l'action culturelle nationale. (Décret n°96-1875 du 7 octobre 1964, puis dans le décret n°2005-1707 du 6 juin 2005).

Durant les années 1970, la politique culturelle de la Tunisie a commencé à être influencée par les courants de pensée qui ont marqué les orientations des

⁷ UNESCO. (1997). L'approche culturelle de développement. Manuel de planification : principes et instruments. Paris. En ligne :

<http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001493/149334fo.pdf>

⁸ Dhaouadi, H. (2008). « Essai sur le dialogue des cultures Discours de Habib Bourguiba ». *Synergies Monde*, n°5. En ligne : <https://erflint.fr/Base/Monde5/dhaouani.pdf>



A programme funded by the
European Union



organisations internationales et régionales telle que l'Unesco. Ainsi, une nouvelle perception de la culture est apparue, comprise comme instrument de développement et de prolongement stratégique du projet de société. La capitale du pays (Tunis) a été désignée « Capitale culturelle régionale » en 1977 par l'Unesco. La Tunisie a d'abord ratifié la convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Ensuite, doté d'une coalition en faveur de la diversité culturelle le 15 février 2007, le pays a ratifié la convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

L'administration du ministère de la culture répond à un effort de rationalisation et d'organisation, délimitant les domaines d'intervention de l'État dans la culture. Notons également la priorité accordée au patrimoine auquel s'ajoute l'action culturelle, les arts scéniques (arts dramatiques), les arts audiovisuels, et le livre qui sont dotés d'une direction générale. »⁹

Aujourd'hui, l'administration des affaires culturelles est en pleine redéfinition de sa politique culturelle et artistique. Cette administration a dû affronter plusieurs obstacles dans le processus d'application de lois et d'organisation administrative et structurelle du secteur culturel en lien avec les différents remaniements ministériels survenus après la révolution, ainsi qu'avec les diverses orientations contenues dans plusieurs politiques gouvernementales et plans d'action de chaque ministre. Passant en revue les différents problèmes liés à la bureaucratie et aux anciennes législations, il était déterminant pour cette administration de réfléchir à de nouvelles alternatives qui soient appropriées au contexte actuel. Le souci majeur étant de veiller, dans les plus brefs délais, à réviser le système de couverture sociale de l'artiste, et ce, avec le soutien de la présidence du gouvernement et le ministère des affaires sociales en vue de garantir la dignité de l'artiste et du créateur en général¹⁰.

D'un point de vue général, compte tenu de l'importance de ce secteur pour la société tunisienne, il est capital, pour les institutions gouvernementales, de respecter et de mettre en valeur les principes énoncés par l'Assemblée Nationale Constituante (ANC) (26.01.2014) qui offre « un environnement constitutionnel assez favorable. Puisque l'État se porte garant des libertés d'opinion, de pensée, d'expression, d'information et de publication (article 31), la propriété intellectuelle (article. 41), ainsi que du droit à la culture, la liberté de création et la diversité artistique (article. 42). (...). Il s'agit dans ce sens de prendre en considération trois prérequis essentiels :

⁹ Mtimet, W. (2013). *Op. Cit.* p.3.

¹⁰Journal *African Manager*. (2015). « ChedlyKlibi honoré par sa lointaine successeur(e) ». En ligne : https://africanmanager.com/16_tunis-chedly-klibi-honore-par-sa-lointaine-successeure-photo/



A programme funded by the European Union

- Premièrement, réaffirmer la dimension symbolique de la culture et des arts, en ce qu'elle valorise l'identité culturelle plurielle, en continue reconstruction,
- Deuxièmement, considérer que la culture n'est plus seulement une affaire d'État, mais aussi l'affaire de tous et l'un des principaux remparts de la démocratie,
- Troisièmement, activer la dimension économique et marchande de la culture et des arts par la création d'industries créatives jusque-là inexistantes. »¹¹

Aujourd'hui donc, cette administration est appelée à s'ouvrir à d'autres projets tels que celui des industries culturelles, de l'entrepreneuriat social et bien d'autres champs comme la pluralité et la diversité culturelle, la relation avec les médias, le financement privé à travers les fondations d'art et d'autres organismes, les nouveaux réseaux de la culture et de sa diffusion au niveau régional.

3- LEGISLATION ET FINANCEMENT

1. Face à la faiblesse des indicateurs économiques, quelle est la capacité de résistance du secteur culturel¹² ?

a) Financements et budget de la culture

Parce qu'elle affecte profondément le cadre social, la précarité économique de l'État ne peut que porter préjudice au secteur culturel. En effet, dans l'une de ses publications officielles, le ministère de la Culture a admis que « le budget alloué à la Culture s'est vu révisé à la baisse de 179 139 mille dinars en 2012 à 170 735 mille dinars en 2013, soit une baisse de 4,7%. »¹³ Cette diminution du budget

¹¹ Mbarek, S. (2017). « Pour un nouveau « logiciel » de gouvernance de la culture et des arts. *Journal Leaders*. Tunis. En ligne : « <http://www.leaders.com.tn/article/22528-pour-un-nouveau-logiciel-de-gouvernance-de-la-culture-et-des-arts> »

¹² J'ai rencontré beaucoup de difficultés durant la phase de collecte des données sur l'apport récent du ministère des affaires culturelles auprès du secteur culturel. Les documents/bilans officiels qui traitent directement de ce sujet étaient inaccessibles et rares étaient ceux publiés sur le net. Cette difficulté nous a poussée à envisager d'autres stratégies (entretiens avec des acteurs culturels tunisiens, consultations de sites d'informations officiels) pour constituer notre base documentaire et affiner nos critères de recherche.

¹³ Megdiche Meziou, D. (2013). « Tunisie : Quand c'est le ministère de la Culture qui freine le secteur culturel ! ». *Businessnews*. En ligne : <http://www.businessnews.com.tn/Tunisie->



A programme funded by the
European Union



ministériel a amoindri le potentiel d'essor des activités culturelles et la possibilité de surmonter les difficultés auxquelles elles font face depuis la révolution. De ce fait, le déficit budgétaire handicape l'épanouissement de ce secteur soutenu par une nouvelle jeune génération créative et dynamique dont la parole s'est libérée. Par ailleurs, les contraintes budgétaires affectent aussi directement la programmation de certaines institutions publiques, et réduisent leur apport dans la dynamique culturelle.

Comment expliquer cette situation ?

Le financement par les gouvernements est limité « parce qu'il repose sur des subventions, il ne conduit souvent qu'à un développement non viable et dépendant de ces aides. Les gouvernements ne disposent que de quelques mécanismes ou crédits fiscaux pour stimuler les dons des individus, des communautés ou du monde des affaires. Leurs mesures génériques de soutien aux entreprises et/ou leurs projets de financement sont par ailleurs rares, souvent rigides par nature, et ils ne témoignent que d'une compréhension limitée des grands enjeux sociaux. »¹⁴ D'ailleurs, dans le cas de la Tunisie, la précarité de certaines entreprises culturelles repose sur le manque d'engagement des banques (par exemple), qui, à cause de la crise économique et de l'incompréhension des modèles commerciaux spécifiques au secteur de la culture, considèrent les projets culturels comme étant trop risqués pour être financés dans le cadre d'une opération marchande¹⁵.

Par ailleurs, il existe aussi d'autres facteurs qui interviennent pour expliquer les difficultés actuelles du secteur culturel. Citons :

- le manque de ressources humaines et techniques. Les contraintes qui bloquent la chaîne de valeur culturelle sont dues à l'insuffisance en personnes formées et/ou d'équipements techniques mais aussi à l'absence de réseaux de diffusion et d'un marché local structuré.
- un « fossé intergénérationnel très marqué. La prise de décision et l'action politique demeurent entre les mains d'une génération plus âgée plus conservatrice sur le plan socioculturel qui s'en tient à une conception artistique et patrimoniale de la culture – conception qui reste également

%E2%80%93Quand-c%E2%80%99est-le-minist%C3%A8re-de-la-Culture-qui-freine-le-secteur-culturel-!,519,35620,1

¹⁴ Unesco. (2013). Rapport sur l'économie créative. Paris. Editions de l'Unesco. p.96. En ligne :<https://books.google.tn/books?id=KyVoBgAAQBAJ&printsec=frontcover&hl=fr#v=onepage&q&f=false>

¹⁵ Mtimef, W. (2013).Op. Cit. pp.10-11.



A programme funded by the European Union

en vigueur à des fins politiques et idéologiques dans le cadre des projets d'édification nationale. »¹⁶

- le manque d'accès aux sources de financements de projets artistiques et culturels et en conséquence le manque d'impulsion de fonds marchands ou non marchands aux financements de projets. La tradition du sponsoring et surtout celle du mécénat manque beaucoup de professionnalisme et de maturité en Tunisie¹⁷.

De ce fait, l'obtention d'un financement suffisant représente une sérieuse difficulté à laquelle l'État tunisien et ses institutions publiques mais aussi privées sont confrontés. Si l'on prend l'exemple de l'année 2013, on note que « le budget de la culture en Tunisie n'excède pas 0,64% du budget général de l'État (...). Ce budget ne peut répondre néanmoins que partiellement aux besoins d'une population jeune (18,9% de 15-24 ans et 28,9% avec les 25-29 ans en 2012 d'après l'INS). Sa répartition reste aussi inégale selon les domaines. »¹⁸
De plus, la répartition du budget de l'État, sur différents secteurs de la culture, pose aussi problème :

Établissements publics	Montant alloué par l'État en TND	% sur le budget national
L'Institut national du patrimoine (INP)	1 490000	0,055%
La Bibliothèque nationale	1 420000	0,050%
Le Centre national de la communication culturelle	550000	0,020%
L'Institut national de la musique	240000	0,010%

¹⁶ Unesco. (2013). Op. Cit. p. 65.

¹⁷ A noter que « Malgré les incitations fiscales existantes, le mécénat culturel est rare en Tunisie. Il y a bien l'avantage « d'une prime d'investissement immatériel et d'une prime d'investissements technologiques prioritaires » au lancement d'une entreprise. La loi permet également aux promoteurs de reporter les paiements des cotisations salariales lorsqu'ils engagent du personnel, des réductions sur l'impôt à payer et des exonérations fiscales liées à la formation. Il semble néanmoins que cela ne soit pas suffisant pour convaincre davantage d'entreprises à s'engager en faveur de la culture et des artistes. Un autre dispositif existe :

le ministère des Finances tunisien a signé une convention avec l'OIF depuis 2004 pour la gestion d'un fonds de garantie qui prend en charge une partie du risque de l'établissement de crédit finançant un projet culturel, réduisant ainsi son risque de perte auprès de l'entreprise éligible au fonds. Celui-ci a été délégué à l'organisme de gestion du Fonds National de Garantie tunisien : Tunis Re, société d'État de réassurance, basée à Tunis. Par ailleurs, le Ministère de la Culture a publié en janvier 2016, un nouveau guide pour le mécénat. ». Mtimet, W. (2013). Op. Cit. pp.10-11.

¹⁸ *Ibidem*. p.6.



A programme funded by the European Union

La troupe nationale des Arts populaires	200000	0,010%
Les commissariats régionaux à la culture	1 264000	0,047%
Le Centre des musiques arabes et méditerranéennes (CNAM)	1 124000	0,042%
Le Théâtre national (TNT)	1 077000	0,040%
L'Organisme tunisien de la protection des droits d'auteurs (OTPSA)	470000	0,017%
Le Centre national de traduction	998000	0,037%
Le Centre national du cinéma et de l'image	170000	0,006%

Répartition du budget national par établissement public en Tunisie en 2013¹⁹

La non équitabilité des revenus des différents établissements publics culturels a été l'un des sujets-phare discuté lors de l'élaboration de la Constitution de 2014. Le débat concernait plutôt les moyens de renforcer leurs capacités financières et administratives ainsi que leur indépendance.

b) Résistance du secteur culturel grâce au changement apporté par le projet de Constitution de janvier 2014

En 2014, la culture a fait à nouveau irruption dans la politique. Le débat de la culture est réouvert avec la nouvelle Constitution adoptée le 26 Janvier 2014, symbole du grand pas en faveur du processus démocratique. Cette constitution, garantit dans son article 42 « le droit à la Culture et la liberté de création. L'État encourage la création culturelle et soutient la culture nationale dans son enracinement et sa diversité et son renouveau en ce qui consacre les valeurs de la tolérance et le rejet de la violence, l'ouverture sur les différentes cultures et le dialogue entre les civilisations. L'État protège le patrimoine culturel et garantit le droit des générations futures. »²⁰ Dans ce nouveau cadre, une politique culturelle mobilisatrice de tous les acteurs sociaux, fondée sur une stratégie culturelle solidaire et participative, s'impose pour dynamiser et refonder le secteur culturel sur tous ses plans.

L'adoption de cette Constitution offre ainsi un environnement de restructuration assez favorable dans pratiquement tous les domaines.

¹⁹ *Ibidem*.

²⁰ Al Bawsala. (2014). Constitution de la République Tunisienne 24 Janvier 2014. En ligne : https://majles.marsad.tn/uploads/documents/Constitution_Tunisienne_VF_Traduction_No_n_Officielle_Al_Bawsala.pdf



A programme funded by the European Union

En ce qui concerne la mobilisation de l'État dans la « restructuration » du domaine de la culture, le budget alloué à ce secteur a été marqué par une hausse notable entre 2015 et 2018. Voyons les chiffres :

Année	Budget de la culture
2015	189627MD
2016	228068 MD
2017	257650 MD
2018	264505 MD

De 2015 à 2017, le budget alloué à la culture, a été progressif et en augmentation, signe positif indiquant des changements au sein des stratégies de l'État pour dynamiser le secteur des arts et de la culture. Entre 2017 et le 2018, on remarque un ralentissement de cette croissance mais avec une légère hausse du budget du Ministère de la Culture ce qui permet, en 2018, d'ouvrir de nouveaux projets axés sur « l'aménagement des salles de spectacles couvertes et les espaces en plein air, les centres d'arts dramatiques et scéniques ainsi que les instituts de musique. Plusieurs maisons de culture sur l'ensemble du pays seront dotées de matériels numériques, sachant que le ministère "œuvrera à élargir et à construire de nouvelles maisons de culture et de bibliothèques publiques dans les différentes régions du pays".

Le transfert, la conservation et la sauvegarde du patrimoine d'arts plastiques et la numérisation du patrimoine écrit sont également au programme des actions culturelles pour la nouvelle année 2018.

« Les fonds alloués à la culture en 2018 serviront principalement à poursuivre le soutien et l'encouragement à la création et la promotion des investissements pour en faire une industrie à part entière. »²¹

Néanmoins, malgré la légère augmentation du budget alloué à la culture en 2018 par rapport à l'année précédente, on remarque une diminution de la part de la culture entre 2017 et 2018 :

	2017	2018
Budget global de l'État Tunisien	32200 MDT	35 951 MDT
Budget des affaires culturelles	257650 MDT	264,505 MDT
Part de la culture	0,80%	0,74%

²¹ WMC avec TAP. (2017). « En 2018, le budget du ministère des affaires culturelles s'élèvera à 264,5 MDT ». Journal en ligne *Webmanagercenter*. En ligne : <https://www.webmanagercenter.com/2017/11/16/412518/en-2018-le-budget-du-ministere-des-affaires-culturelles-selevera-a-2645-mdt/>



A programme funded by the
European Union



La perte ainsi enregistrée pour les ressources de la culture est estimée à 23000 MDT au regard de l'augmentation relative du budget global de l'État Tunisien, remarque le producteur culturel Monsieur Habib Belhadi²². Aucune raison toutefois de se réjouir de cet écart qui aurait pleinement servi à combler les manques techniques et structurels de différents secteurs culturels et artistiques. Néanmoins, malgré ces interférences et les multiples défis et transformations par lesquels passe l'État tunisien, les efforts de réinvention du modèle du développement culturel -au niveau de sa mécanique institutionnelle, réglementaire et financière pour l'adapter au nouveau contexte politique, économique, culturel et technologique- demeurent en résistance. Ces efforts seront également axés sur « le développement du cadre législatif relatif aux créations artistiques et le parachèvement de l'élaboration de la loi sur le statut de l'artiste qui couvre entre autres, le système de couverture sociale »²³.

2. Le cadre législatif

« Au niveau législatif, les décrets de loi qui encadrent le secteur culturel datent pour beaucoup des années 1960, pour les plus anciens, et surtout des années 1980. Il en est de même pour les statuts des établissements publics et des festivals dirigés par le Ministère. »²⁴ Néanmoins, notons qu'en 2018, le projet de loi sur les métiers artistiques a été le seul et unique à avoir été débattu et beaucoup contesté.

Cette absence d'actualisation et ce mode de gestion de la culture représentent clairement un retard au niveau juridique et administratif, et démontrent l'ancienneté du recueil des lois jamais remis à jour, mais soulignent aussi les difficultés à repenser ce cadre juridique. En effet, « le cadre juridique structure à la fois les institutions et les attributions financières, il joue aussi un grand rôle dans la protection du secteur (notamment par le biais des droits d'auteurs et droits voisins) ; cependant, il peut être utilisé comme un outil de limitation des droits culturels, politiques et sociaux par les pouvoirs publics. »²⁵ La structure juridique permet de gérer, de protéger et d'aider l'ensemble des opérateurs culturels – telles que les institutions culturelles - impliqués dans le secteur artistique.

²² Belhedi, H. (2017). « Budget de la culture en 2018. Misère et stagnation ». Journal en ligne *Kapitalis*. En ligne : <http://kapitalis.com/tunisie/2017/11/27/budget-de-la-culture-en-2018-misere-et-stagnation/>

²³ Journal La Presse. (2018). « Budget du ministère des affaires culturelles. Une légère hausse ». En ligne : <http://www.lapresse.tn/component/culture/?task=article&id=139519>

²⁴ Mtimef, W. (2013). *Op. Cit.* p. 5.

²⁵ Mehadji, M. (2014). *Op. cit.*



A programme funded by the
European Union



Néanmoins, à ce niveau, les décideurs – les pouvoirs publics en Tunisie – semblent faire un blocage juridique qui ne permet pas aux institutions culturelles privées de bénéficier d'un statut et qui les privent de droits au financement :

« Notre centre est né d'une initiative privée dans des conditions très difficiles. Notre institution a beaucoup peiné sur le plan juridique pour trouver la formule juridique qui nous corresponde le plus ; d'ailleurs c'est une question qui n'est toujours pas résolue. Nous fonctionnons avec un statut commercial, avec un agrément de galerie d'art ce qui ne nous donne pas le droit aux aides pour le fonctionnement alors que nous sommes en réalité un centre d'art. Les centres d'arts ou centres culturels n'ont pas de cahiers des charges et leur statut n'existe pas juridiquement. Au niveau de l'administration, on nous oriente vers le ministère de l'industrie pour être un centre culturel ou vers le ministère de la jeunesse pour avoir de l'aide, on est complètement dans le flou. Quel est alors le rôle du ministère de la culture dans ce cas ? Le problème juridique est le plus important dossier qu'il aurait fallu ouvrir après la révolution et cela n'a pas été fait, par négligence ou par volonté expresse de ne pas faire évoluer les choses. Ce qui est sûr c'est que nous n'arriverons pas à avancer sans cadre juridique, sans des projets de lois innovants, sans encouragement au mécénat »²⁶.

Les mêmes soucis sont exprimés dans les propos du directeur du centre d'art privé, la Maison de l'image : « Il n'y a pas de cadre juridique structuré pour ce genre de modèle institutionnel. La moindre des choses serait d'avoir un cahier des charges pour les institutions culturelles privées. Il n'y a pas réellement d'encouragement pour ouvrir des nouveaux lieux dédiés à l'art. Tout cela est tributaire de la volonté politique. Il faut mettre un cadre bien défini pour qu'il y ait une industrie culturelle. Je n'ai pas de cadre juridique pour gérer mon espace et même la loi n'est pas claire, elle permet des dérives, des chantages... ».²⁷

En conséquence, la complexité actuelle et le flou qui règnent sur nos règles juridiques expliquent la désorganisation du secteur culturel. D'ailleurs, une des lois qui ne fait pas foi et qui n'est pas appliquée en Tunisie, est celle de la propriété intellectuelle, sujet récurrent de controverse.

En 2013, un « accord de coopération » a été signé au ministère de la Culture en matière de protection de la propriété intellectuelle et artistique entre l'Organisme Tunisien de Protection des Droits d'Auteurs (OTPDA) et l'Institut National de la Normalisation et de la Propriété industrielle (INNORPI). L'accord

²⁶ Interview avec Wassim Ghozani, directeur de la Maison de l'Image. In: Gabsi, W. (2016). « Social practices and institutional realignments in Tunisia since 2010 (Interview) » In. *Future Imperfect. Contemporary Art practices and cultural institutions in the Middle East*. Berlin. Sternberg Press. p. 92.

²⁷ *Ibidem*.



A programme funded by the
European Union



stipule notamment l'intensification des programmes de sensibilisation quant au respect des droits de la propriété intellectuelle et artistique, l'organisation de colloques communs et d'ateliers de travail afin de mettre en évidence le rôle stratégique de la propriété intellectuelle dans les domaines de la création et de la science. Ce nouvel accord porte également sur la mise en place d'un programme annuel de contrôle du respect des droits de la propriété intellectuelle et sur l'élaboration d'un rapport d'évaluation du partenariat artistique entre les deux parties. Dans ce sens, une commission de suivi sera formée regroupant des représentants de l'OTPDA²⁸ et l'INNORPI²⁹. »³⁰

Cependant, l'application défaillante de la loi sur la propriété intellectuelle en Tunisie est due à de « multiples causes conjoncturelles et structurelles. D'une part, nous pouvons noter l'absence de culture des droits d'auteurs et donc d'éthique, ce qui peut être imputable au contexte local de piratage généralisé contre lequel pourtant un arsenal juridique a été déployé depuis 2009, avec la brigade économique, les douanes et le ministère de l'Intérieur, dont l'OTPDA n'est qu'un maillon. D'autre part, il faut noter le manque de moyens humains, techniques et financiers.

Avec 470 000 TND de budget alloué en 2013 par le ministère de la Culture et 280 000 TND de fonds propres, il dispose d'une faible marge de manœuvre. Voici les étapes lancées par le ministère de la culture depuis 2014 dans cette perspective :

- Organiser une campagne de sensibilisation sur l'importance de la propriété littéraire pour la diffusion de la culture, de la sauvegarde de la propriété intellectuelle (printemps 2014),
- Multiplier les interventions de terrain d'agents qualifiés et assermentés pour sanctionner les contrevenants (septembre -décembre 2014),
- Développer la coopération avec des organisations et instances internationales spécialisées (2016). »³¹

Après discussion de ces divers points, l'article 41 de la Constitution tunisienne de 2014 précise que « la propriété intellectuelle est garantie ». Cependant, les infractions portant sur l'exposition et la vente d'enregistrements sonores, de films,

²⁸ Organisme tunisien de protection des droits d'auteurs : lois n°94-36 du 14 février 1994, relative à la propriété intellectuelle et artistique, modifiée et complétée par la loi n°2009-33 du 23 juin 2009).

²⁹ Institut national de la normalisation et de la propriété industrielle en Tunisie.

³⁰ Auteur non identifié. (2013). « OTPDA et Innorpi... pour le respect les droits de la propriété intellectuelle et artistique ». *Webmanagercenter*. En ligne : <https://www.webmanagercenter.com/2013/09/21/140295/tunisie-otpda-et-innorpi-pour-le-respect-les-droits-de-la-proprieete-intellectuelle-et-artistique/>

³¹ Mtimef, W. (2013). *Op. Cit.* pp.5-6.



A programme funded by the
European Union



de pièces de théâtre et de jeux vidéo sans autorisation des droits d'auteurs se développent encore. Y-a-il réellement une loi en vigueur qui pourrait arrêter ce fléau ?

L'incapacité actuelle des structures juridiques à réinventer des modèles de loi applicables au niveau de sa mécanique institutionnelle et à suggérer des ajustements organisationnels et une évolution de l'approche contractuelle, pour donner lieu à un cadre réglementaire clair structurant les opérations juridiques au sein des institutions culturelles, ne fait que freiner la mise en œuvre des contrats de partenariats. De ce fait, il est nécessaire de proposer des pistes, afin d'accroître l'investissement dans le secteur culturel.

4- INSTITUTIONS, ACTEURS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ET INFRASTRUCTURES

1. La décentralisation de la culture. Quels effets sur les institutions, les infrastructures et les acteurs de la société civile ?

La politique culturelle en Tunisie s'inscrit dans un processus de décentralisation qui suscite et favorise, depuis longtemps, la coopération au niveau local entre gouvernement, institutions et organisations de la société civile. La première action de décentralisation a été « initiée en 1970 et a été poursuivie en 1992 avec la création de 264 délégations régionales de la culture, qui travaillent en coordination avec les comités culturels locaux. En 2013, « on recense en Tunisie plus de 211 maisons de culture réparties sur l'ensemble du territoire (dont 26 dans le gouvernorat de Tunis). Par ailleurs, nous pouvons rajouter 12 complexes culturels, 381 bibliothèques publiques, 6 centres d'arts dramatiques et scéniques, 19 instituts de musique et de danse »³². En 2015, les données sont autres puisque les statistiques annoncées par le gouvernement³³ ont changé. Elles affichent, depuis la source « openculture.gov.tn », 211 maisons de culture, 200 bibliothèques et 201 salles de spectacles. Dès lors, on souligne une baisse alarmante (moins 181 bibliothèques) du nombre de bibliothèques désertées par le public mais aussi souffrants du manque de ressources humaines qualifiées pour les diriger. En 2015, le secrétaire général du syndicat de base des bibliothèques publiques, Mabrouk Ben Omrane, a fermé 4 bibliothèques sur les 26 que comptent Sfax, deuxième grande ville de la Tunisie. La situation apparaît catastrophique.

Par ailleurs, la stagnation du nombre des maisons de culture signifie qu'aucune nouvelle maison de culture n'a vu le jour en régions depuis 2015. Celles-ci

³²Mtimet, W. (2013). *Op. Cit.* p.4.

³³ Source officielle du gouvernement : www.openculture.gov.tn.



A programme funded by the
European Union



souffrent d'un grave déficit budgétaire mais aussi d'un manque d'équipements, d'une fréquentation insuffisante, en particulier des jeunes, première cible visée. Elles ne sont donc pas toujours en état optimal de marche et requièrent des aménagements. Avec quelle vision, quelles politiques culturelles, quelle capacité d'écoute et de dialogue avec la société civile sera présenter le projet de l'État ?

Si on résume la situation, on remarque que les problèmes résident toujours dans :

« - le décalage profond entre l'environnement social et culturel des jeunes et les programmes proposés. Les besoins d'écoute et d'études gouvernementales sur les pratiques culturelles, répondant aux besoins des habitants de la région, sont plus que nécessaires.

-le déficit des ressources matérielles et techniques mais aussi les problèmes de manque de ressources humaines et de personnes formées³⁴. En effet, « les animateurs culturels ne sont pas assez formés aux spécialités qu'ils exercent : conception et suivi de projet, communication, travail avec le public, etc ; le manque d'équipements de son et de lumière, entre autres, mais aussi d'instruments de musique ; le manque d'ouvriers spécialisés, agents de l'État pour l'accueil du public et l'entretien des maisons de culture ; une mauvaise répartition des ressources humaines. »³⁵Néanmoins, en 2015, « un projet de formation développé par Al Mawred El Thaqafy, basée au Caire, en partenariat avec le ministère de la culture tunisien, a permis de favoriser les rencontres entre directeurs de ces maisons de culture et les opérateurs culturels et artistes de ces territoires, avec l'objectif de stimuler les échanges et les collaborations autour de l'utilisation de ces lieux. »³⁶

Cette action reflète la volonté de l'État à changer les conditions défavorables des maisons de cultures. Elle a conduit certains responsables au sein du ministère à assumer leur responsabilité dans le développement culturel régional. Dans une de ces déclarations récentes (Novembre 2017), le ministre de la culture Mohammed Zinelabidine a tenu à signaler que« le ministère s'est fixé pour priorités les grands projets nationaux et la décentralisation de l'offre culturelle dans les régions. Il a, par ailleurs, indiqué que malgré le budget très limité, le ministère est déterminé à atteindre les objectifs nationaux qu'il a tracé dans son programme d'action. »³⁷. Parmi ces objectifs (de l'année 2017), il s'agit

³⁴Mtimet, W. (2013). *Op. Cit.* p.20.

³⁵*ibidem.*

³⁶*ibidem.*

³⁷ WMC avec TAP. (2017). *Op. Cit.* En ligne :
<https://www.webmanagercenter.com/2017/11/16/412518/en->



A programme funded by the European Union



de placer la créativité artistique et l'innovation au cœur des stratégies gouvernementales en associant les divers acteurs culturels, nationaux, régionaux et locaux, société civile, à travers une stratégie nationale d'intégration du réseau de 220 maisons de la culture, de 400 bibliothèques publiques, d'une dizaine de musées et de milliers de sites et monuments archéologiques et festivals nationaux et internationaux dans le tissu social³⁸.

Dans une autre déclaration, il insiste sur le fait que « 1816 événements culturels à travers le pays vont être soutenus durant l'année 2018. Il promet aussi de renforcer encore plus la décentralisation et l'équité dans la distribution des ressources pour l'année 2018, et ce, en misant aussi sur des partenariats avec des entreprises concernant la recherche de financement. »³⁹

D'après ces déclarations et l'étude de différents constats des actions gouvernementales dans le domaine de la culture, il nous semble que la politique publique promeut particulièrement les initiatives culturelles qui s'appuient sur les ressources patrimoniales existantes ravivant ainsi le tourisme culturel. La priorité est rarement donnée au développement des industries créatives, comme la musique ou le théâtre. Ceci correspond à l'analyse de M.Habib Belhadi : « le budget de la production musicale a été amputé de 90000 dinars sur un total de 400000 dinars, qui représentaient déjà un montant dérisoire pour répondre aux besoins d'une nouvelle génération d'artistes, diplômés des instituts supérieurs ou venus d'autres horizons. Ces jeunes ont donné la preuve de leur créativité lors des journées musicales de Carthage, et se sont distingués dans d'autres manifestations nationales et internationales. La diffusion des œuvres musicales a stagné sur le même montant en 2017, sachant qu'il ne répond pas aux demandes régionales.»⁴⁰ Quant au secteur de théâtre il vit une difficulté profonde : « il existe plus de 250 entreprises privées de production et de distribution et plus de 300 associations qui ont été pratiquement inactives pendant plus de 6 mois en 2017, et cela au sus de tous les cadres du Ministre. Par nécessité, 400000 dinars ont été engagés sur le budget de distribution de 2018 ».⁴¹

Ainsi, les contraintes qui bloquent la chaîne de valeur culturelle sont diverses. Parmi elles, on relève notamment l'insuffisance des financements, l'absence de

<https://www.webmanagercenter.com/2017/11/16/412518/en-2018-le-budget-du-ministere-des-affaires-culturelles-selevera-a-2645-mdt/>

³⁸Mbarek, S. (2017). *Op. Cit.* En ligne : <http://www.leaders.com.tn/article/22528-pour-un-nouveau-logiciel-de-gouvernance-de-la-culture-et-des-arts>

³⁹Boukhayafia, R. (2017). « La Culture, le parent pauvre du budget de l'État ? Les accusations de corruption et de paupérisation du secteur enflent ». *HuffPost Tunisie*. En ligne : https://www.huffpostmaghreb.com/2017/11/29/culture-corruption-pauper_n_18678512.html

⁴⁰Belhedi, H. (2017). *Op. Cit.* En ligne : <http://kapitalis.com/tunisie/2017/11/27/budget-de-la-culture-en-2018-misere-et-stagnation/>

⁴¹ *Ibidem*.



A programme funded by the
European Union



rôle de facilitateur/régulateur normalement rattaché à l'État, l'insuffisance de communication entre les pouvoirs publics et les institutions, l'absence de réseaux de distribution, la taille limitée des marchés locaux. Tout cela ralentit l'élaboration d'une politique culturelle claire. Ces insuffisances sapent effectivement la possibilité d'adapter une approche culturelle de développement local et régionale.

2. Le soutien gouvernemental aux acteurs privés ou extérieurs comme substitut au développement social endogène

D'après le bilan établi plus haut, la situation actuelle en Tunisie est caractérisée par une profonde crise économique. Pour que le secteur culturel devienne pérenne que ce soit en actions, en stratégies, en objectifs de la puissance publique, il faut qu'il s'adosse sur l'aide des entreprises privées pour devenir un secteur économique à part entière. Et ce, par la réalisation de bénéfices, par des investissements lourds de tout type (construction de bâtiments, élaboration de filières courtes et longues de formation, recherches etc) et par les emplois qu'il peut générer. C'est une situation compliquée pour les économies fragiles comme celle de la Tunisie. Le ministère des affaires culturelles a appelé à encourager le partenariat avec le secteur privé surtout en termes de financement et d'appui à d'importantes manifestations du pays que sont les festivals de musique et d'arts du spectacle, secteurs en grande difficulté.

Ces manifestations ont été « les pivots des activités culturelles déployées en Tunisie ; ces dernières années, le soutien des secteurs public et privé à ces festivals a, par ailleurs, contribué à leur croissance remarquable. Si les recettes qu'elles génèrent ont généralement été une motivation majeure, en lien avec les objectifs de promotion du tourisme, ces manifestations ont également stimulé l'économie créative en servant de plateformes de diffusion pour des idées et des produits nouveaux, et d'espaces de mise en réseau pour les professionnels de la création. Elles ont eu des retombées importantes, en entraînant des recrutements dans les métiers de la culture, une sensibilisation aux arts et une consommation accrue de contenus artistiques à l'échelle locale, mais aussi en améliorant les revenus du secteur hôtelier et autres.»⁴² Aussi, les festivals organisés autour de la musique, du cinéma, des arts et du patrimoine sont une force motrice au sein des économies locales, urbaines et régionales. Ils peuvent être organisés par des comités à but non lucratif, des municipalités mais aussi soutenus par des organismes (peuvent être à but non lucratif ou des organismes à but lucratif) ou mécènes privés. Nous citerons quelques exemples phares de festivals/ manifestations artistiques en Tunisie :

⁴²Unesco. (2013). *Op. Cit.* p.71. En ligne :

<https://books.google.tn/books?id=KyVoBgAAQBAJ&printsec=frontcover&hl=fr#v=onepage&q&f=false>



A programme funded by the
European Union



- Le festival ou la Biennale d'Arts contemporains visuels Dream City, fruit d'une coopération publique-privée et l'initiative de l'association L'art rue,
- Le festival de musique alternative de Carthage Mousiqawssalem, résultat d'une coopération entre les secteurs public et privé
- Le festival des Arts Numériques organisé par le DigiArt Living Lab, initié par NET-INFO, est une initiative privée,
- Le festival de la danse et les Rencontres internationales du film documentaire « Doc à Tunis », mis en place par l'association Ness el Fen. Ces deux manifestations sont le fruit d'une coopération entre le public et le privé, etc.

Par ailleurs, pour transmettre et faire rayonner le patrimoine culturel et les formes artistiques contemporaines de manière pérenne, les fondations d'art en Tunisie jouent un rôle fondamental ces dernières années. Sensibles aux programmes mêlant culture et social, éducation, environnement, elles essaient de mixer les thématiques culturelles et sociales, pour favoriser, par exemple, l'accès aux jeunes à la connaissance de l'histoire de la Tunisie.

Deux grandes manifestations ont été organisées en Tunisie dans ce contexte :

- L'exposition « L'éveil d'une nation », initiée, en 2016, par la fondation Rambourg. Elle est issue d'un partenariat public/privé. Cette exposition fait revivre un lieu patrimonial de l'histoire tunisienne Qsar el Said et donne à mieux connaître les grandes réformes de la Tunisie moderne, de 1837 à 1881.
- Le projet *Safir* initié en 2017 par la fondation Kamal Lazaâr. C'est un programme éducatif qui consiste à une collection d'ouvrages sur l'histoire et le patrimoine en Tunisie, destiné à un jeune public. Cette collection a été distribuée dans plusieurs écoles d'art en Tunisie et a été accompagnée par un atelier sur le patrimoine culturel de la Tunisie au sein du musée de Bardo. *Safir* est un programme soutenu par l'Union Européenne.

Hormis les fondations d'art, nous évoquerons aussi l'importance des organismes internationaux de coopération qui s'attachent à élargir les opportunités en matière de financements et/ou de soutien à la structuration des institutions culturelles locales. Dans ce cadre, le système d'aide extérieure doit s'appuyer sur la participation et la mobilisation des populations et leurs techniques, manières de faire et de penser. C'est donc sur les fondements mêmes de ces stratégies qu'il conviendrait d'opérer une collaboration « extérieure » avec la communauté locale en analysant en profondeur ses besoins et les projets



A programme funded by the
European Union



culturels les plus adéquats. Le projet culturel Redeyef - un projet conçu et réalisé par la plateforme SIWA⁴³soutenu par l'Institut français de coopération de Tunis a particulièrement suscité notre intérêt car il répond parfaitement aux critères de respect de la communauté : « Redeyef est un projet né depuis l'année 2012. Il s'est concentré sur la ville de Gafsa, une ville de bassin minier avec une culture politique forte, l'isolement total avec une précarité énorme. Un collectif, Siwa Plateforme, s'est déplacé dans cette région, avec les artistes Fakhri Ghezal, Atef Maatallah, Imen Smaoui chorégraphe tunisienne, François Tanguy metteur en scène et d'autres. Ces artistes sont allés au contact de la population et ont découvert là des talents incroyables, des rappeurs, des slameurs, de jeunes cinéastes avec peu de moyens qui étaient en train de réaliser des films dans leurs quartiers. Il fallait donc créer la rencontre et créer un projet qui est encore en cours. Ce projet est le reflet d'un vécu humain incroyable, d'un échange très riche avec une population locale qui a été le moteur de cette révolution »⁴⁴.

Cette expérience ouvre effectivement la possibilité pour les organismes culturels de coopération (Institut Français dans ce cas d'étude) d'adapter une approche culturelle de développement qui s'adapte à la communauté artistique locale. Toujours dans ce sens, l'ancien attaché culturel de l'IFT évoque aussi un deuxième projet, réalisé en collaboration avec l'État, qui témoigne d'une coopération franco-tunisienne: « Nous travaillons avec les institutions publiques en développant des projets pendant des événements-phares qui marquent l'agenda culturel en Tunisie à l'exemple des JTC⁴⁵. Par exemple, nous avons produit la pièce de théâtre « La Vie est un Songe » avec des comédiens tunisiens, un metteur en scène français et un chorégraphe franco-tunisien qui a été produite en partenariat avec les Journées Théâtrales de Carthage. Ce modèle me semble de plus en plus intéressant. Avant nous faisons plutôt de la diffusion, en amenant un projet déjà prêt, ce qui n'était pas toujours adéquat aux attentes du public tunisien. Cette année, nous avons choisi d'investir dans la production et plus dans la coopération »⁴⁶. Cette coopération passe évidemment par des subventions, des financements de projets mais aussi par des aides à monter des dossiers de subventions auprès des bailleurs de fonds, des aides à la recherche de financements, des aides à la production de projets, d'œuvres, des formations, de l'accompagnement de projets avec la collaboration des acteurs culturels professionnels français.

D'après ces exemples, nous constatons que le rôle des institutions culturelles publiques tel que l'Institut français de coopération, l'un des principaux

⁴³SIWA est une plateforme d'échanges entre artistes et penseurs issus du Maghreb, du Machrek et d'Occident. En ligne : <http://www.siwa-plateforme.org/accueil/>

⁴⁴Gabsi, W. (2016). Interview. *Op. Cit.*p. 89.

⁴⁵ Journées théâtrales de Carthage

⁴⁶Gabsi, W. (2016). Interview. *Op. Cit.*p. 90.



A programme funded by the
European Union



partenaires culturels de l'État tunisien, devient plus crucial dans le développement culturel et le soutien des collectivités locales. D'autres des bailleurs de fonds publics ont contribué à soutenir le secteur culturel en Tunisie, telle l'Union européenne. À titre d'exemple : « après la révolution, il y a eu l'explosion d'initiatives, de projets. Des fonds publics extérieurs ont été mobilisés au bénéfice de ceux-ci, cela nous permet de travailler et d'avancer malgré les obstacles. Notre centre d'art fait partie d'un grand projet européen qui s'appelle South Med CV, valeur publique de la culture au Sud de la Méditerranée.⁴⁷ C'est un projet qui soutient une cinquantaine d'associations culturelles des pays du Sud de la Méditerranée œuvrant pour mettre en lumière le rôle que peut jouer la culture dans le développement durable d'une société. »⁴⁸. Ou encore : « Nous avons évolué d'une façon très rapide, nous avons été accueillis par des médias étrangers et soutenu par des fonds publics extérieurs qui ont participé énormément à notre visibilité. Nous avons un partenariat avec l'UNESCO et la GIZ et cela nous donne beaucoup de volonté pour aller de l'avant. »⁴⁹ C'est à partir de ces coopérations et partenariats que peuvent être conçues et réalisées, avec l'adhésion et la participation active des populations, des opérateurs et des entrepreneurs culturels, des actions ou programmes destinés à faciliter des changements souhaités dans le secteur artistique.

Un de ces programmes qui a contribué au changement est le projet d'octroi de subventions directes aux projets culturels tunisiens dans le cadre du programme bilatéral d'appui au secteur de la culture en Tunisie (PACT) et Tfanen est un projet financé par l'Union Européenne, mis en œuvre en coopération avec le ministère des Affaires culturelles et géré par le British Council pour le compte du cluster EUNIC Tunisie⁵⁰. Ce programme bénéficie de 6 millions d'euros sur trois ans, répartis comme suit :

- 1 million d'euros est dédié à un projet de jumelage pour appuyer la politique de la décentralisation culturelle (avec le ministère français de la Culture)⁵¹ dans le cadre d'accords de partenariats avec des partenaires européens.
- 4 millions d'euros ont été confiés au cluster EUNIC pour gérer l'octroi des subventions aux différents acteurs culturels « Tfanen ». Le British Council est

⁴⁷South Med CV fait partie du programme Med Culture, un programme régional financé par l'Union européenne. South Med CV a attribué des financements par le biais d'appels à proposition

⁴⁸*ibidem*. p.87.

⁴⁹*ibidem*. p.92.

1.1.1 ⁵⁰European Union National Institutes for Culture : EUNIC

⁵¹ Chiffres publiés en ligne.



A programme funded by the European Union



le gestionnaire au nom d'EUNIC ; les autres institutions, le Goethe et l'IFT coopèrent avec lui.

Une telle mission permet à la Tunisie de consolider ses politiques culturelles et ses stratégies de développement pour les industries culturelles, et de soutenir certains secteurs lésés comme la danse, le théâtre et l'art contemporain. Elle permet aussi de développer la capacité des autorités publiques et des professionnels et opérateurs culturels grâce à des actions de formation menées dans le cadre de ce programme de développement. (Nous y reviendrons plus tard avec plus de détails sur le projet Tfanen).

En 2017, la Tunisie a aussi été le premier pays arabe et sud méditerranéen à rejoindre le programme Européen « Europe Créative » dont les objectifs sont de :

- « renforcer la diversité culturelle en Tunisie,
- apporter une aide technique dans la constitution des dossiers et la recherche de partenaires,
- créer des liens avec les autres desks et assurer un travail de veille et de diffusion d'informations sur l'actualité culturelle,
- présenter un calendrier des actions à venir dans chaque région : Gafsa, Kef, Kairouan et Gabès. »⁵²

Le soutien financier mais aussi moral des coopérateurs et organismes internationaux et/ou privés s'entend sur l'ensemble du territoire local et régional tunisien. Pour accompagner les petites structures et/ou associations privées dans leurs projets au quotidien et les représenter auprès des pouvoirs publics et leur environnement économique, ces organismes internationaux comme Eunic et d'une manière générale l'Union Européenne se sont appuyés sur un réseau d'acteurs formateurs, évaluateurs et spécialistes du terrain culturel pour soutenir la redéfinition de la politique culturelle et la restructuration du secteur culturel et offrir ainsi un meilleur terrain d'action.

3. Les grands projets culturels soutenus par l'État tunisien 2016-2018 :

Le PACT, la Cité de la Culture

Il semble aujourd'hui devenu commun de penser que la culture contribue au développement de la société. En effet les politiques de développement par la

⁵²Auteur non identifié. (2018). « Tunisie / Lancement du Desk Europe Creative Tunisie ». En ligne : <http://mediterranee-audiovisuelle.com/tunisie-lancement-desk-europe-creative-tunisie/>



A programme funded by the
European Union



culture se sont multipliées au cours des dernières années, en Tunisie comme dans d'autres régions du monde.

Après les soulèvements de janvier 2011, le gouvernement tunisien a découvert et souvent redécouvert le pouvoir grandissant de la voix libre et libérée des artistes, des acteurs et entrepreneurs culturels. Ces acteurs mais aussi les citoyens aspirent à une gouvernance culturelle et à une participation à la culture plus décentralisée et plus diversifiée, notamment dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques culturelles au niveau local et régional. Conscient de cet éveil de la société civile et de la dimension transversale de la culture, « le ministère des Affaires culturelles aura à s'adapter, en termes de structures et de mécanismes de décisions et d'exécution, au nouveau rôle assigné au secteur de la culture dans le développement économique et social, à contribuer au renforcement de l'approche participative, et à s'ajuster au rôle dévolu aux régions et aux localités dans la gouvernance locale de la culture. Dans ce contexte, la Constitution tunisienne du 27 janvier 2014 a consacré le principe de décentralisation et souhaite accorder aux collectivités locales un rôle moteur dans le développement de leur territoire (...). Le MAC a affirmé sa volonté d'engager des réformes institutionnelles pour s'intégrer dans le processus de démocratisation du pays, notamment au travers d'une décentralisation de sa politique culturelle vers les Gouvernorats et les régions. Cette politique visera (d'une part) à intégrer les territoires dans le développement économique et social en prenant en compte leurs disparités. Ainsi, et comme prévu dans la Note d'orientation du plan stratégique de développement 2016-2020, la culture sera au service de la réduction des inégalités entre les régions intérieures les moins développées et les régions côtières. Il s'agira d'augmenter les activités culturelles dans chaque Délégation et de valoriser le riche patrimoine matériel et immatériel existant, source de cohésion sociale mais également de développement économique et social. »⁵³ D'autre part, cette politique reposera sur l'existence à priori de nouvelles infrastructures, structures et lieux d'accueil et de soutien aux différentes manifestations culturelles et artistiques afin qu'elles puissent s'épanouir et bénéficier de cadres de productions, de diffusion et de promotion.

Dans ce contexte, notre choix s'est porté sur deux grands projets mis en œuvre par la Tunisie, en collaboration avec différents partenaires :

- Le Programme d'Appui au Secteur de la Culture Tunisien (UE/TN), 2016-2020
- La Cité de la Culture, 2018.

⁵³Aboudi, B. (D.N.I). « Programme d'Appui au Secteur de la Culture Tunisien (UE/TN) Mécanisme du jumelage ». Document privé de l'auteur.



A programme funded by the
European Union



a) Le Programme d'Appui au Secteur de la Culture Tunisien (UE/TN), 2016-2020

Suite aux changements politiques survenus en Tunisie et pour renforcer la coopération dans les secteurs de la société civile et des médias, dans la consolidation de l'État de droit et le processus électoral, dans le développement régional et local et dans les réformes sociales, une stratégie européenne d'appui à la culture a été établie. En effet, depuis les événements de 2011 survenus dans la région, la priorité de la coopération avec les pays du voisinage sud de l'EU est d'appuyer la transition démocratique de nouveaux pays. Les organisations internationales et professionnelles jouent un rôle important dans la culture en Tunisie et, de ce fait, elles ont une certaine responsabilité dans le fonctionnement de l'écosystème culturel.

Dans le cadre de sa politique de voisinage, « l'UE a financé un programme spécifiquement dédié à la culture en Tunisie. Ce programme bilatéral EU-Tunisie (Le Programme d'Appui au Secteur de la Culture Tunisien PACT), est le seul dédié spécifiquement à la culture dans la région, opérationnel depuis 2016, offrant de grandes opportunités pour le secteur culturel en Tunisie. »⁵⁴

Dans l'approche de la stratégie de coopération bilatérale entre la Tunisie et la coopération internationale « le programme d'appui au secteur de la culture en Tunisie (dénommé : PACT) a explicitement affirmé la relation entre le secteur de la culture et le développement en adoptant l'objectif global suivant : « Contribuer à affirmer et renforcer le rôle stratégique de la culture dans le projet sociétal de la Tunisie, comme vecteur de développement économique et social, et facteur de citoyenneté et de cohésion » »⁵⁵

Notons aussi qu'en harmonie avec le PACT, de grandes réformes du secteur de la culture ont été mises en place :

- « la décentralisation et la gouvernance locale de la culture,
- la promotion des industries créatives et culturelles,
- la promotion des métiers artistiques et créatives (ex. le statut de l'artiste),
- le développement du tourisme culturel,
- la transversalité du secteur de la culture (exemple : éducation et jeunesse). »⁵⁶

Ainsi dans le cadre de cette réforme qui incite à la promotion de la diversité culturelle tunisienne et au soutien des créations de jeunes artistes et entrepreneurs culturels, la composante « Tfanen-Tunisie créative », qui attribue des financements à des porteurs de projets sur la base d'appels, est un pilier du

⁵⁴Mtimet, W. (2013). *Op. Cit.* p.12.

⁵⁵Aboudi, B. (D.N.I.). *Op. Cit.* Document privé de l'auteur.

⁵⁶Aboudi, B. (D.N.I.). « Le Programme d'Appui au secteur de la Culture en Tunisie (UE-TN) 2016-2020 ». Source privée de l'auteur.



A programme funded by the
European Union



PACT. Tfanen a déjà soutenu « 20 projets présentés par des associations culturelles tunisiennes qui ont bénéficié de fonds allant de 20.000 à 50.000 Euros chacun pour une durée de 3 à 12 mois à partir de septembre 2017. Les thèmes des projets sélectionnés portent sur le théâtre, le cinéma, les arts numériques, le hip hop, la caricature, la sculpture et la littérature ainsi que des thèmes culturels généralistes et couvrant plusieurs gouvernorats différents. (Mais aussi), 36 nouveaux projets culturels ont été sélectionnés suite à la deuxième phase d'appels à projets qui a été lancée en octobre 2017. »⁵⁷

Le projet Tfanen cible les jeunes opérateurs culturels tunisiens porteurs de projets innovants. Il a pour ambition de contribuer à long terme au renforcement de la société civile, à la consolidation de la démocratie et à la professionnalisation durable des secteurs culturels en Tunisie. Ce projet se distingue par la qualité de ses outils, de ses plans et stratégies organisationnelles, de son processus de mobilisation et d'action dans les opérations de développement qui a créé des synergies incroyables au sein des collectivités locales. Nous citons, à titre d'exemple, le projet « l'Ecole des designers » réalisé dans le cadre du programme Tunisie créative en partenariat avec Bchira Art Center et les élèves de l'école de la localité Sabbelet ben Ammar. Un projet qui a eu un impact tangible sur les habitants (enfants, parents) de la localité.

Il s'agit d'un projet éducatif dont les objectifs sont de développer chez l'enfant l'esprit de collaboration et cultiver le goût de l'initiative à travers la réalisation de plusieurs ateliers créatifs. Les approches et outils de développement des capacités de l'enfant initiés par ce projet permettent le renforcement des capacités des acteurs participant à cette formation et questionnent, en même temps, les méthodes de travail adoptées dans les écoles publiques. Ainsi il semble qu'il y ait un certain nombre de questions fondamentales soulevées par le projet de l'« Ecole des designers », qui soient communes à l'ensemble du système éducatif même si la configuration et l'importance des différentes approches et outils sont variables. Hormis ces questions révélées, ce projet a permis de dynamiser le quotidien des habitants de la localité, de faire « revivre » les enfants en leur introduisant une nouvelle activité et surtout de repenser le rapport entre enfants et parents en favorisant l'écoute et le dialogue avec les jeunes écoliers de la région. Cela permet, entre autres, de repenser tout un système éducatif.

Pour résumer, si l'on se focalise sur le dispositif Tfanen lui-même, nous pouvons le considérer comme un nouvel instrument de politique culturelle apportant un nouveau souffle pour les entrepreneurs culturels tunisiens. Si l'on le considère à l'inverse comme réinventeur de symptômes de transformations plus vaste de la fabrique culturelle, nous ne pouvons affirmer cela car nous sommes conscients que plusieurs projets financés par Tfanen n'ont pas réussi à générer des impacts

⁵⁷ Source : <http://www.tfanen.org/>



A programme funded by the
European Union



positifs pour plusieurs raisons. Selon notre observation du terrain, le manque d'originalité, de créativité de projets présentés mais aussi l'inadéquation de certains outils/méthodes de travail par rapport à la localité concernée n'ont pas toujours permis d'atteindre les objectifs escomptés.

Par ailleurs, nous demeurons attentives aux nombreuses actions soutenues par Tfanen et la rapide multiplicité de projets portés par ce programme qui nous incite à prendre du recul analytique et critique du fait du risque de la standardisation des projets « innovants » et des défis liés à la transparence et à la communication sur les impacts, les retombées et les analyses en profondeur des projets investis et finalisés.

b) La Cité de la Culture

L'environnement culturel et artistique de la Tunisie est en pleine mutation et la culture est confrontée à de nouveaux enjeux comme en témoigne l'adaptation de nouveaux programmes de redéfinition et de restructuration de la politique culturelle mais aussi de renforcement des stratégies de décentralisation culturelle pour la rendre accessible à tous. Face à ces enjeux, un certain nombre de décisions du gouvernement peuvent apparaître contradictoires mais elles peuvent aussi s'expliquer par les orientations du ministère de la Culture. En Tunisie, la culture a beaucoup souffert de la concentration des activités au cœur de la capitale. Pour mieux distribuer les ressources gouvernementales, le programme ministériel a établi un programme effectif de décentralisation. En même temps, il a pu défendre une orientation autre, contradictoire mais défendable, pour soutenir l'existence de la Cité de la Culture.

La Cité de la Culture est un projet lancé en 1992 par le président de la république déchu Zine el Abidin Ben Ali. Il faudra attendre « plus d'une dizaine d'années après, pour commencer à voir les fondements de cet édifice dédié à l'art, qui incarne les manœuvres douteuses auxquelles nous avait habitué l'ancien régime, sur un terrain de 9,2 hectares, en plein Tunis. Arrêté en 1994, un budget prévisionnel de 120 millions de dinars est accordé à la construction de la cité, dont la superficie totale couverte à construire est de 48 836 m² »⁵⁸. Ce projet monumental à de nombreuses facettes, rappelle tant aux acteurs culturels, aux artistes, au public tunisien, l'argent qui aurait pu servir à donner vie à d'innombrables projets et créations désormais prisonnière du passé. Inaugurée en 2018 après l'annulation de plusieurs dates d'achèvement du projet (2008, 2009, 2014), la Cité de la Culture demeure un projet énigmatique et incertain par rapport aux objectifs attendus. De ce fait, il ouvre le champ à plusieurs critiques et questionnements : « cet édifice sera-t-il un jour rentable ? De

⁵⁸Amraoui, A. (2015). « La Cité de la Culture : l'archipel des manœuvres douteuses ». Journal *nawaat*. En ligne : <https://nawaat.org/portail/2015/07/27/la-cite-de-la-culture-larchipel-des-manoeuvres-douteuses/>



A programme funded by the
European Union



quoi va-t-on le remplir face à une production artistique victime d'une sécheresse financière ? Le citoyen tunisien qui se démène pour survivre est-il maître de l'argent du contribuable supposé lui rendre la vie plus confortable ? Plus de quatre ans après la révolution, les autorités régissant la culture ne sont-elles pas capables de voir que le principal public s'intéresse plus que jamais à la culture alternative ? Ne voit-on pas qu'il serait plus intelligent de mettre en place des espaces culturels dans les régions défavorisées depuis Bourguiba, passant par Ben Ali et ce qui suit ? »⁵⁹

Si le gouvernement tunisien osait décentraliser la culture pour créer un espace où pourraient s'organiser des projets de différentes collectivités régionales, il a fait abstraction des coûts alloués aux établissements culturels dans les régions qui diminueraient en conséquence. Une bonne raison pour militer encore et encore en faveur de projets d'actions culturelles dans les localités régionales. Nous voilà en pleine lutte idéologique entre l'État et les acteurs publics des localités régionales. Notons qu'à la lumière de la critique apportée au projet de la Cité de la Culture comme source absolue de diffusion de la culture et des arts, le défi est plutôt maintenant de réfléchir à la manière dont cette institution, au cœur de la capitale, pourrait penser le projet de la démocratisation culturelle en cumulant les outils pour créer et pour s'organiser en tant que collectivité fédératrice de projets faisant sens avec les établissements culturels en régions ?

La Cité est composée d'un certain nombre de pôles culturels qui regroupent toutes les spécialités culturelles et artistiques et des institutions qui disposent de leur indépendance administrative et financière, régies par des textes de loi. Le ministre des affaires culturelles Mohamed Zine El Abidine a fait savoir qu'au sein de la Cité de la Culture, ont été créées trois institutions : « le Théâtre de l'Opéra, le Musée national des Arts modernes et contemporains et le Musée de l'Art des marionnettes (...). En ce qui concerne le Théâtre de l'Opéra, son rôle ne se limite pas uniquement à l'organisation des spectacles, mais aussi à la création des structures artistiques pour la formation et l'encadrement, afin de présenter de grands projets. Concernant le pôle de la chorégraphie et de la danse, dirigé par Nesrine Chaâbouni, le ministre a indiqué qu'il s'agit d'une reconnaissance pour les artistes et danseurs marginalisés. L'espace abritera le Ballet de Tunis de la danse contemporaine.

Le troisième pôle, celui du théâtre et des arts scéniques, a été placé sous la direction du metteur en scène Mounir Argui. L'objectif est la création du Centre national des arts dramatiques pour coordonner les six centres régionaux qui

⁵⁹Marzouk, H. (2018). « Inauguration en grande pompe de la Cité de la Culture. Journal *l'Economiste maghrébin*. En ligne : <https://www.leconomistemaghrebin.com/2018/03/21/cite-culture-centralisation/>



A programme funded by the
European Union



existent. Par ailleurs, le Centre national du Cinéma et de l'Image est dirigé par Chiraz Attiri et abritera une cinémathèque.

Le ministre a fait savoir qu'un espace au sein de la Cité de la Culture sera dédié à la sauvegarde des œuvres artistiques acquises par le ministère des Affaires culturelles, telles des toiles et tableaux de maîtres. La Cité de la Culture abrite déjà 1007 œuvres. Notons que le ministère a acheté environ 12.500 œuvres. Le dernier pôle est celui des lettres et des livres. Il abritera la Maison du Roman, la Maison de la Poésie et l'Institut de Traduction». ⁶⁰

A travers cette répartition, nous constatons que ce projet invente de nouveaux espaces et favorise l'« innovation » -même si nous sommes très critiques face aux approches abordées - pour permettre aux différents secteurs des arts et de la culture de bénéficier d'une plus-value créative. Ces lieux développent dans un autre sens les liens entre les politiques culturelles de l'État et celles des collectivités régionales et territoriales. L'État participe ainsi en partie à la mise en œuvre de la politique du gouvernement dans le domaine de la décentralisation. Autant regarder alors cette initiative de la Cité de la Culture comme un moyen d'enrichir de nouvelles approches et de construire de nouvelles passerelles, de nouveaux types de collaborations entre différentes communautés participant à des réflexions communes qui croisent les enjeux de différentes idées dans les domaines de la culture, des arts, du patrimoine, du social. Cependant, même si la mise en œuvre de ces objectifs et les collaborations prévues poseront un certain nombre de défis, ce projet est pensé comme un laboratoire de réflexion qui permet aux artistes de découvrir de nouveaux outils ou des supports de création inédits mis à la disposition par l'État. Dans ce cadre, « les collaborations permettent d'imaginer des débouchés ou des opportunités d'innovation à leurs travaux grâce à la collaboration avec des artistes. L'accélération actuelle des développements technologiques rend en tout cas nécessaire la prise en compte d'une dimension sensible et expérientielle dans les processus permettant d'aboutir à des innovations ; dimension que seuls les artistes peuvent apporter. »⁶¹ La période à venir est l'occasion de renforcer et d'inscrire sur le long terme des partenariats internationaux et surtout locaux et d'en construire d'autres.

Nous citons, à titre d'exemple, « la première édition des Journées Chorégraphiques de Carthage : Carthage Dance », qui s'est tenu du 26 juin au

⁶⁰*ibidem*.

⁶¹Auteur non identifié. (2017). « Stereolux. Projet artistique et culturel 2017-2018. Nantes. En ligne : https://www.stereolux.org/sites/default/files/fichiers/projet_artisticulturel_2017_2018_vdef_publique.pdf



A programme funded by the
European Union



1er juillet 2018 dans plusieurs espaces à Tunis dans les nouvelles salles de la Cité de la Culture.

Ce festival a été organisé sous l'égide du Ministère des affaires culturelles et de l'Établissement National de la promotion des festivals. Les Journées Chorégraphiques de Carthage s'orchestrent en « trois volets : la programmation artistique internationale et la mise en valeur de la scène artistique tunisienne, la formation en danse et les formes de transmission d'une culture chorégraphique. Pour l'édition 2018, l'accent est mis sur les rencontres sud-sud en mettant en avant des créations venant du Maroc, de l'Afrique du Sud, du Rwanda, de la Côte d'Ivoire, du Liban, de la Syrie, de l'Égypte et du Mali.

Cette première édition tend également à poser les jalons d'une scène de débat élargie autour des différents types de contraintes qui cloisonnent les corps et les exclusions encore subies par les femmes, les étrangers et les minorités. Le comité directeur du festival est composé d'une équipe jeune et essentiellement féminine qui croit en l'engagement artistique et au corps dansant comme un lieu de réflexion et de lutte pour les libertés et les minorités »⁶².

Le deuxième exemple concerne les journées régionales d'art contemporain de Carthage : JRACC. Leur première édition se tiendra dans cinq villes tunisiennes du 30 juin au 2 septembre 2018. À cette occasion, « une trentaine de jeunes artistes de différents horizons artistiques présenteront pas moins de 27 projets dans le cadre d'une tournée régionale entre Hammamet (Nabeul), Redeyef (Gafsa), Kairouan, Kerkennah (Sfax) et Siliana. Au terme de cette tournée régionale, tous les projets se réuniront à Tunis pour une exposition finale qui se tiendra du 20 au 23 septembre à la Cité de la Culture. Cette manifestation, créée au sein de la Direction des arts plastiques au ministère des Affaires culturelles, implique la participation d'artistes plasticiens d'art contemporain, d'associations artistiques et de galeries d'art à travers différentes régions tunisiennes et les projets retenus, ayant été sélectionnés parmi une liste de 61 candidatures, sont partiellement subventionnés par la direction des JACC ».⁶³ On ne peut nier, à travers cette manifestation, le rôle du ministère des affaires culturelles, mais aussi de l'État dans le soutien de la culture en Tunisie, dans la lutte contre les inégalités culturelles et dans la valorisation des actions culturelles

⁶²Auteur non identifié. (2018). « 1ère Journées Chorégraphiques de Carthage "Carthage Dance" du 26 juin au 1er juillet 2018 à la Cité de la Culture ». *JournalWebmanagercenter*. En ligne : <https://www.webmanagercenter.com/2018/05/30/420422/1ere-journees-choregraphiques-de-carthage-carthage-dance-du-26-juin-au-1er-juillet-2018-a-la-cite-de-la-culture/>

⁶³ Auteur non identifié. (2018). « Les journées d'art contemporain de Carthage ». *Magazine L'Instant M*. En ligne : http://www.linstant-m.tn/article_2802_les-journees-regionales-dart-contemporain-de-carthage.html



A programme funded by the European Union

dans les régions. Son rôle commence ainsi à être réaffirmé dans le cadre de responsabilités plus resserrées et d'une décentralisation accrue.

Cependant, la mobilisation de l'État ne doit pas se limiter à l'étape de la sensibilisation. En devenant l'un des acteurs principaux de l'action culturelle, il est indispensable de penser, en collaboration avec lui, tous ensemble, acteurs culturels, artistes, critiques d'art, le changement et adapter les stratégies pour passer à l'étape suivante : prendre le « pouvoir » politique des actions culturelles pour devenir tous décideurs !

4.2 ANALYSE SWOT DU SECTEUR CULTUREL

Forces	Faiblesses	Impacts positifs	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Secteur culturel dynamique et résistant 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Indicateurs économiques faibles 	<ul style="list-style-type: none"> • Étude continue et progressive du budget de la culture. Budget en hausse 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de financement de tous les secteurs artistiques. • Risque de bouleversements de la situation de la culture vu la précarité économique.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Écriture de nouveaux textes de loi restructurant le cadre législatif 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cadre législatif encore insuffisant dans le secteur culturel 		<ul style="list-style-type: none"> • Incapacité des structures juridiques à réinventer des modèles de loi applicables au niveau de sa mécanique institutionnelle.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Administration des affaires culturelles en pleine redéfinition de sa politique culturelle et artistique 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Absence de plans organisationnels, de stratégies opérationnelles claires, manque de communication 	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'un plateforme <i>Mapping</i> pour réaliser une base de données sur le secteur culturel en Tunisie 	<ul style="list-style-type: none"> • Changement et dés-organisation des plans d'actions en cas de remaniement ministériel.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Action renforcée : 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Absence de rôle de facilitateur/régulateur normalement 	<ul style="list-style-type: none"> • Distribution de ressources aux régions misant sur 	



A programme funded by the European Union

décentralisation culturelle	rattaché à l'État, insuffisance de communication entre pouvoirs publics et institutions, absence de réseaux de distribution, taille limitée des marchés locaux	l'aide du gouvernement et des partenariats avec des entreprises spécialisées en recherche de financements	
<ul style="list-style-type: none"> Encouragement du gouvernement au partenariat avec le secteur privé ou extérieur surtout en termes de financement 		<ul style="list-style-type: none"> Redéfinition de la politique culturelle et restructuration du secteur culturel offrant ainsi un meilleur terrain d'action 	<ul style="list-style-type: none"> Risque de ralentissement du rôle de l'État
<ul style="list-style-type: none"> Action renforcée : l'entrepreneuriat culturel 		<ul style="list-style-type: none"> Structuration des initiatives existantes dans le domaine socioculturel. Formation de jeunes entrepreneurs. Apparition de nouvelles formes de financement du secteur culturel. 	

5- FORMATIONS ET EDUCATION

1. L'émergence du « phénomène » entrepreneuriat social en Tunisie ; nouvelle alternative pour structurer et porter le secteur culturel

Le processus de transition démocratique, initié par la révolution du 14 janvier 2011 en Tunisie, s'est accompagné de l'émergence d'un écosystème de l'entrepreneuriat social.



A programme funded by the
European Union



Si l'on revient un peu sur l'histoire du processus d'« installation » de cet écosystème, nous pouvons nous référer aux études des chercheurs Yasmine Boughzala, Hervé Defalvard et Zohra Bousnina qui expliquent qu'« avant le 14 janvier 2011, le soutien politique autour de l'entrepreneuriat social était principalement structuré autour des deux banques à majorité détenues par l'État tunisien, à savoir la Banque Tunisienne de Solidarité (BTS, créée en 1997), spécialisée dans le financement de petits projets par le biais du financement direct ou via les associations de Micro-crédits (460 000 micro-projets et micro-entreprises de jeunes promoteurs financés à ce jour) et la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises (BFPME, créée en 2005, disposant de 20 représentations régionales sur l'ensemble du pays). Des actions diverses ont également été entreprises vers l'entrepreneuriat social comme la création par l'État de l'Agence Nationale pour l'Emploi et les Travailleurs Indépendants (ANETI) créée en 1993. Depuis le 14 janvier 2011, nous constatons une réelle volonté de la part des institutions politiques de développer l'entrepreneuriat social en Tunisie. En témoigne tout d'abord le plan d'appui aux zones défavorisées comportant des mesures pour stimuler le développement régional et la lutte contre la pauvreté. De plus, dans le contrat social tripartite pour le dialogue social signé le 14 janvier 2013 par les trois principaux partenaires sociaux, à savoir : le Gouvernement tunisien, l'Union générale tunisienne du travail et l'Union tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat, il est souligné (que ces partenaires sociaux ont pris) conscience des dysfonctionnements structurels mis au jour par la Révolution du 14 janvier 2011 et des grands défis que le pays doit relever en matière d'inflation, d'acuité du chômage en particulier chez les diplômés du supérieur et les femmes, de déséquilibre régional et de lenteur du développement en particulier dans les régions intérieures du pays (...) et de la conviction de l'édification d'une économie solidaire et intégrée qui doit favoriser la relance économique »⁶⁴.

L'entrepreneuriat social aspire à développer la situation économique du pays pour servir une cause sociétale et ce, en faisant croître la richesse sociale par la création de nouvelles entreprises ou par la gestion innovante des organisations existantes. C'est au final une manière d'entreprendre qui place l'efficacité économique au service de l'intérêt général. Néanmoins, l'enjeu n'est pas uniquement financier mais aussi structurel.

Dès lors, dans le contexte tunisien, l'urgence est de structurer les initiatives déjà existantes dans le domaine social et de montrer qu'au-delà de l'aspect

⁶⁴ Boughzala, Y, Bousnina & Defalvard, H. (2016). « La difficile émergence de l'entrepreneuriat social dans le processus démocratique de la Tunisie : une solution du côté des territoires ? ». Revue *Interventions économiques*, n°54. En ligne : <https://journals.openedition.org/interventionseconomiques/2681?lang=en>



A programme funded by the European Union



économique de ce processus, les entreprises sociales sur le terrain doivent répondre à des problématiques sociales et environnementales.

2. **Entrepreneuriat et innovation. La formation phare des nouveaux jeunes diplômés**

Si l'entrepreneuriat social est en quête de définitions et de directions, il en est de même pour le secteur culturel. L'entrepreneuriat relatif à ce domaine pourrait devenir une nouvelle alternative pour les artistes voulant mener à bien leurs projets culturels, mais aussi pour les entrepreneurs sociaux.

Depuis plus de six années consécutives, plusieurs profils d'entrepreneurs culturels émergent des universités tunisiennes. Une génération de jeunes étudiants diplômés de l'Institut des Hautes études commerciales de Tunis et de l'Ecole Supérieure des Sciences et Technologie du Design de Tunisie est à l'origine de nouveaux projets novateurs, témoignant d'une conception élargie de la culture. Les domaines d'intervention sont multiples et touchent aussi bien le design, les nouvelles technologies, la communication, le patrimoine, l'artisanat, etc.

Nous citons, comme exemple, le projet innovant d'entrepreneuriat social « Processméditerranée ». C'est un programme de coopération en entrepreneuriat social initié en 2016 en Tunisie. Son objectif est de renforcer les liens entre universités, entreprises et associations : « Initié par Arc-en-ciel France, en collaboration avec l'Ecole Supérieure de Commerce 3A (France), le programme se développe en Tunisie entre SHANTI et IHEC Carthage pour proposer une nouvelle approche de la formation académique en entrepreneuriat social basée sur le renforcement des liens entre universités et professionnels et l'immersion des étudiants au plus près des acteurs de l'écosystème. Fort de son engagement auprès de l'IHEC Carthage, Orange Tunisie s'allie à ce programme et continue à s'engager pour la promotion de l'entrepreneuriat social et pour la mobilité des jeunes étudiants tunisiens en Méditerranée, afin qu'ils puissent s'inspirer des meilleures pratiques internationales en la matière. »⁶⁵

Une autre brillante initiative était aussi au rendez-vous en 2017. C'est le concours « Spark Design » pour le développement des applications mobiles dans le domaine du design, qui a été lancé en avril 2017 par la Fondation Biat en coopération avec l'École Supérieure des Sciences et Technologie du Design de Tunis. Selon l'ancien directeur de l'Esteed Monsieur Anis Semlali, « ce concours a pour objectif d'inciter les jeunes à la création et à l'innovation dans le domaine

⁶⁵ Auteur non identifié. (2017). « Processméditerranée : Orange Tunisie, IHEC Carthage, SHANTI, arcenciel et 3A signent un accord de partenariat pour le développement de l'entrepreneuriat social. En ligne : <https://www.orange.tn/processmediterranee-orange-tunisie-ihec-carthage-shanti-arcenciel-et-3a-signent-un-accord-de>



A programme funded by the
European Union



du design à travers l'exploitation des nouvelles technologies. De telles initiatives, a-t-il souligné, permettent aux étudiants d'acquérir de nouvelles compétences, d'enrichir leur formation et de réaliser surtout leurs projets futurs »⁶⁶.

Le secteur socio-culturel est donc entrain de trouver de nouvelles formes de financement tout en questionnant le statut de l'entrepreneur innovant. Étant le fruit d'une économie innovante et productive, l'entrepreneuriat est favorisé par le gouvernement tunisien afin d'encourager le développement des entreprises créatives et la rémunération de l'investissement au service de l'emploi dans le secteur très fermé qu'est celui des arts. Pour créer plus d'emplois et redynamiser le secteur des arts et de la culture, le gouvernement encourage l'investissement d'entrepreneurs pour créer et gérer des entreprises innovantes. C'est dans ce sens que l'État tunisien agit concrètement en faveur de l'entrepreneuriat social et culturel.

6- PRATIQUES NON PROFESSIONNELLES ET PUBLICS

La problématique du public en Tunisie se pose depuis toujours, en particulier, dans des études sur la fréquentation des musées. Mais aucune étude récente n'a été réalisée sur le taux de fréquentation des espaces publics. Ceux-ci sont devenus les premiers lieux d'expositions d'expressions post-révolutionnaires : « c'était un certain janvier 2011, et depuis, une véritable néo-dynamique sociale s'est installée en Tunisie, avec un rythme sociétal qui s'est peu à peu déplacé vers l'expression artistique de tous bords, les artistes faisant de l'espace public, depuis la révolte du 14 Janvier 2011, un espace d'accomplissement et de réalisation pour leurs créations. Comme s'il osait enfin se confronter à « la rue » et à son public, et/ou parce qu'il s'était auto-embourbé dans la censure urbaine de Ben-Ali, l'artiste « post-révolutionnaire » tunisien s'exhibe enfin sur la rudesse des pavés. »⁶⁷ Les espaces et places publics se sont donc transformés, adaptés à de nouvelles formes créatrices attirant un jeune public, nombreux et aussi croissant ces dernières années, qui suit la mouvance de la liberté.

Quant aux espaces « classiques » d'expositions : musées et galeries d'art, ils demeurent fréquentés par un public restreint de professionnels et parfois par un

⁶⁶ Communications entreprises. (2017). « La Fondation BIAT lance le concours "Spark Design" pour le développement des applications mobiles ». *Webmanagercenter Journal*. En ligne :

<https://www.webmanagercenter.com/2017/04/27/406048/manouba-la-fondation-biat-lance-le-concours-spark-design-pour-le-developpement-des-applications-mobiles/>

⁶⁷Karoui, S. (2014). « La place de l'art dans l'espace public tunisien ». *Journal Nawaat*. En ligne : <https://nawaat.org/portail/2014/03/03/la-place-de-lart-dans-lespace-public-tunisien-1/>



A programme funded by the
European Union



public amateur non fidélisé. Dans le cas des musées, malgré l'augmentation du budget de la culture et la restauration de certains musées du patrimoine tunisien, le nombre de visiteurs des musées ne semble pas évoluer. Cette contre-performance serait liée d'un coté à la non-reconnaissance des citoyens dans les produits et œuvres exposées dans les musées, mais aussi aux défaillances dans la gestion de ces structures, notamment en matière d'attractivité, de communication et de médiation.

Quant aux pratiques non-professionnelles ou amatrices, celles-ci recouvrent un champ très large. Elles peuvent aller d'une pratique de loisir où la production artistique serait une pratique amatrice à part entière, une fin en soi, sans volonté de diffusion de la part des groupes ; à une pratique très poussée avec un projet artistique fort et identifié, une volonté de diffusion large, bref qui n'a de non-professionnelle que l'absence de volonté ou de possibilité de tirer ses moyens d'existence directement de son activité artistique.

7- CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Le présent document fait essentiellement état des principales orientations nouvelles et des principaux objectifs sur lesquels travaillent le gouvernement et le ministère des affaires culturelles tunisiens au cours des récentes années et des prochaines. La politique culturelle doit demeurer un instrument souple et évolutif. Ce dossier évoque aussi les grandes tendances à l'œuvre sur la scène culturelle d'aujourd'hui.

C'est pourquoi les actions mises en avant doivent être actualisées mais surtout revues et évaluées en fonction des nécessités du terrain ; cela va de soi également pour les nouvelles mesures et stratégies culturelles dessinées par le gouvernement

La stratégie culturelle gouvernementale a été élaborée en fonction de trois grands axes :

- la décentralisation de la culture,
- le soutien privé pour le développement social commun
- l'entreprenariat social pour une nouvelle dynamique du secteur culturel.

Ces axes répondent aux besoins et particularités de quatre publics distincts : les acteurs culturels, créateurs et artistes, les structures culturelles publiques et privées, les collectivités et enfin les citoyens.

Les interventions gouvernementales ou les programmes de soutien des institutions publiques sont ainsi conçus en fonction de préoccupations liées à ces trois axes et à ces quatre récepteurs.



A programme funded by the
European Union



Rappelons que **le premier défi de la scène culturelle insiste sur la décentralisation de la culture** en la rendant accessible à tous, et ce, malgré le grand fossé marqué par la pauvreté et l'ignorance du rôle que peut jouer la culture dans les régions. C'est pour cette raison qu'il faut **impliquer les citoyens dans la mouvance culturelle** et essayer d'interpeller les gens à repenser leur rapport à la culture, à investir les régions et stimuler en eux le besoin de sa présence : pour eux et pour les générations à venir.

Deux grands événements artistiques passés en Tunisie ont tenté de rendre plus visibles et identifiables les efforts des régions en faveur de la réussite des événements en recherchant des créneaux d'intervention liés aux jeunes de chaque région, des collaborations avec les institutions locales, une mise en valeur de lieux patrimoniaux laissés parfois à la dérive, et surtout une écoute des besoins des citoyens. Citons :

- La 3^{ème} édition du festival de Film de Gabès - fruit d'une collaboration publique/privée - organisée du 20 au 26 avril 2018. Un événement qui fait de la culture une locomotive pour la région et ravive la culture cinématographique à Gabès.
- Le festival international de la photographie, de la vidéo et des arts numériques de Kerkennah dans sa première édition - sponsorisé par le gouvernement et organisé du 20 au 27 juin 2018. Son ambition est de créer des infrastructures pérennes pour la population locale, tout en sensibilisant l'opinion publique et la classe politique sur le potentiel culturel, éducatif, touristique et économique d'une telle manifestation.

Le deuxième défi de la scène culturelle met l'accent sur l'importance du soutien privé et extérieur dans le développement du secteur culturel. Les organismes locaux et/ou internationaux actifs dans le secteur culturels (privés ou publics) garantissent une certaine « autonomie » financière pour faciliter l'octroi de subventions de projets qui étaient jusqu'alors tributaires de longues procédures de financements gérées par le ministère des affaires culturelles. Ces organismes bénéficient donc de cet avantage qui est de faciliter l'accès des citoyens à une offre culturelle diversifiée. Dès lors, cet engagement permettra à l'État de revoir son rôle, d'actualiser ses interventions et d'accroître sa contribution. Plusieurs des actions culturelles entreprises par le secteur privé doivent dans ce sens se faire en concertation et sur la base d'un appariement des efforts financiers des associations, des milieux culturels, des entreprises, des écoles d'art...

Au cours de cette année 2018, une initiative privée de formation en management culturel, entreprise par Fatma Kilani -professeure en marketing, collectionneuse d'art et fondatrice du lieu privé d'art « La boîte » - en partenariat avec l'Institut national des Hautes Études Commerciales de Tunis, a mis en place des journées de formation spécialisée en management culturel.



A programme funded by the
European Union



Cette formation si nécessaire aujourd'hui, mais pas encore programmée par le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, offre une belle occasion pour les jeunes étudiants et les acteurs culturels d'apprentissage, de rencontres, de réseautage, de collaboration, d'échanges... Cette initiative privée/publique est nécessaire aux jeunes entrepreneurs culturels tunisiens pour assurer la continuité et la réussite de leur carrière professionnelle.

Ce genre de partenariat mais aussi les initiatives privées isolées doivent figurer comme constante majeure de la politique culturelle en Tunisie.

Le troisième défi de la scène culturelle représentée, à nos yeux, une révolution industrielle en marche. Cette révolution est d'une part « porteuse d'innovations numériques, mais aussi sociales, nous apportant des outils nouveaux pour améliorer nos conditions de vie. D'autre part, des défis mondiaux, pas nouveaux, mais de plus en plus urgents nous pressent d'agir, comme par exemple le chômage (qui affecte énormément la société tunisienne). »⁶⁸ À notre avis, l'entrepreneuriat social devra s'imposer plus que jamais dans le terrain actuel de la Tunisie, pour deux raisons principalement : « En premier lieu, de plus en plus de jeunes entrepreneurs sociaux conscients des grands défis actuels tentent de mettre sur pied des entreprises sociales de manière souvent spontanée, (comprendre et structurer leurs projets est dans ce sens primordial). En deuxième lieu, de plus en plus de nouveaux acteurs, notamment des fondations, des grandes entreprises et des instances internationales, s'engagent à **soutenir ces nouvelles entreprises à double finalité avec un grand souci de performance économique et sociale** »⁶⁹.

The Tunisian Business Innovation Day, événement majeur qui a eu lieu en Tunisie le 27 juin 2018, plaide pour la cause de l'importance de l'entrepreneuriat social. Les conférences de ces journées d'études ont « rassemblé en un lieu unique l'ensemble des acteurs nationaux de l'innovation afin de diffuser la culture de l'innovation et de l'entrepreneuriat, promouvoir les acteurs tunisiens de l'écosystème innovation auprès d'une audience internationale et émuler et renforcer la communauté UE-MED des acteurs de l'innovation et de l'investissement. »⁷⁰

⁶⁸ Auteur non identifié. (2015). « De l'entrepreneuriat social ». *Baromètre* 4^{ème} édition. En ligne : <http://www.convergences.org/wp-content/uploads/2016/08/Barom%C3%A8tre-2015-de-l'Entrepreneuriat-Social.pdf>

⁶⁹ Lévesque, L. (2016). « Économie sociale et solidaire et entrepreneur social : vers quels nouveaux écosystèmes ? ». *Revue Interventions économiques*, n°54. En ligne : <https://journals.openedition.org/interventionseconomiques/2802>

⁷⁰ Auteur non identifié. (2018). Rapport de la Conférence annuelle de l'initiative THE NEXT SOCIETY à Tunis. En ligne : <http://franceclusters.fr/2018/06/29/conference-annuelle-de-linitiative-the-next-society-a-tunis/>



A programme funded by the
European Union



Au final, nous pensons que des mesures assez urgentes doivent être prises pour **consolider les forces des différentes structures culturelles** et d'autres pour favoriser leurs dynamismes surtout dans les régions. Les organismes artistiques ou les associations culturelles, les centres d'art privés, les musées, les bibliothèques publiques, les salles de spectacle et de cinéma ou les maisons de culture régionales, par exemple, doivent bénéficier d'un soutien financier, structurel, gestionnaire, plus adapté aux besoins du terrain et surtout des collectivités et citoyens. Il s'agit aussi de **consolider les dynamiques insufflées par le secteur privé notamment grâce à des cadres législatifs encourageants, afin d'inciter plus d'acteurs** au-delà de ceux qui ont pris ce risque d'investir dans la culture à leur emboîter le pas.

Bien que le secteur de l'entrepreneuriat ouvre une porte à travers les produits high tech et ceux de l'entrepreneuriat social, les investisseurs ne prennent pas de risque à inventer de nouveaux modèles mais s'assurent de suivre ceux qui ont déjà fait leurs preuves dans d'autres secteurs de l'économie.

Les initiatives qui renforcent la culture de l'entrepreneuriat et de l'innovation offrent un appui sur mesure aux jeunes entrepreneurs pour les aider à conquérir l'international et à lever des fonds grâce à des ateliers de travail et formations, des séjours d'immersion et d'incubation dans des pôles d'innovation européens, des rencontres avec des investisseurs et l'accompagnement de longue durée par des mentors engagés⁷¹. Et c'est là que réside la réussite et l'épanouissement de nos jeunes acteurs culturels. Donc engageons-nous tous à favoriser ces belles occasions !

8- BIBLIOGRAPHIE

Aboudi, B. (D.N.I.). « Le Programme d'Appui au secteur de la Culture en Tunisie (UE-TN) 2016-2020 ». Source privée de l'auteur.

African manager. (2018). « THE NEXT SOCIETY. Tunisie : l'APII, la CONECT et l'UE tendent la perche aux innovateurs ». Journal African Manager. En ligne : <https://africanmanager.com/mots-cles/the-next-society/>

Al Bawsala. (2014). Constitution de la République Tunisienne 24 Janvier 2014. En ligne : https://majles.marsad.tn/uploads/documents/Constitution_Tunisienne_VF_Traduction_No_n_Officielle_Al_Bawsala.pdf

⁷¹African manager. (2018). « THE NEXT SOCIETY. Tunisie : l'APII, la CONECT et l'UE tendent la perche aux innovateurs ». Journal African Manager. En ligne : <https://africanmanager.com/mots-cles/the-next-society/>



A programme funded by the
European Union

Amraoui, A. (2015). « La Cité de la Culture : l'archipel des manœuvres douteuses ». Journal nawaat. En ligne : <https://nawaat.org/portail/2015/07/27/la-cite-de-la-culture-larchipel-des-manoeuvres-douteuses/>

Belhedi, H. (2017). « Budget de la culture en 2018. Misère et stagnation ». Journal en ligne Kapitalis. En ligne : <http://kapitalis.com/tunisie/2017/11/27/budget-de-la-culture-en-2018-misere-et-stagnation/>

Boughzala, Y, Bousnina&Defalvard, H. (2016). « La difficile émergence de l'entrepreneuriat social dans le processus démocratique de la Tunisie : une solution du côté des territoires ? ». Revue Interventions économiques, n°54. En ligne : <https://journals.openedition.org/interventionseconomiques/2681?lang=en>

Boukhayatia, R. (2017). « La Culture, le parent pauvre du budget de l'État ? Les accusations de corruption et de paupérisation du secteur enflent ». HuffPost Tunisie. En ligne : https://www.huffpostmaghreb.com/2017/11/29/culture-corruption-pauper_n_18678512.html

Boumankhar, I & Gabsi, W. (2010). « Construction des réseaux de coopération dans le monde de l'art. Etude de cas : La Tunisie ». En ligne : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/hal-01020924/document>

Business News. (2013). « Tunisie – Quand le ministère de la culture qui freine le secteur culturel ». En ligne : <http://www.businessnews.com.tn/Tunisie-%E2%80%93-Quand-c%E2%80%99est-le-minist%C3%A8re-de-la-Culture-qui-freine-le-secteur-culturel-!519,35620,1>

Churchil, E. (2013). Le travail de la jeunesse en Tunisie après la révolution. Rapport de EUROMED. En ligne : http://euromedyouth.net/IMG/pdf/tunisie_apre_s_re_volution_fr.pdf_02-09-13_def.pdf

Conseil de l'Europe. (1998). *La culture au cœur. Contribution au débat sur la culture et le développement en Europe*. Allemagne. Editions du Conseil de l'Europe. En ligne : https://books.google.tn/books?id=zmKwJjk6PQgC&pg=PA231&lpg=PA231&dq=l%27importance+des+institutions+culturelles+pour+le+d%C3%A9veloppement+culturel&source=bl&ots=cMv9Uk0fMj&sig=wft0tAge1QSCAGDXE8giWVZHvy4&hl=en&sa=X&ved=0ahUKEwi1_Dg25nKAhUEWBoKHcTND0YQ6AEIRjAG#v=onepage&q=d%C3%A9veloppement&f=true

Dhaouadi, H. (2008). « Essai sur le dialogue des cultures Discours de Habib Bourguiba ». Synergies Monde, n°5. En ligne : <https://erflint.fr/Base/Monde5/dhaouani.pdf>

Gabsi, W. (2016). « Social practices and institutional realignments in Tunisia since 2010 (Interview) ». In. *Future Imperfect. Contemporary Art practices and cultural institutions in the Middle East*. Berlin. SternbergPress.

Journal African Manager. (2015). « ChedlyKlibi honoré par sa lointaine successeur(e) ». En ligne : https://africanmanager.com/16_tunis-chedly-klibi-honore-par-sa-lointaine-successeure-photo/



A programme funded by the
European Union



Journal La Presse. (2018). « Budget du ministère des affaires culturelles. Une légère hausse ». En ligne :

<http://www.lapresse.tn/component/culture/?task=article&id=139519>

Karoui, S. (2014). « La place de l'art dans l'espace public tunisien ». Journal *Nawaat*. En ligne : <https://nawaat.org/portail/2014/03/03/la-place-de-lart-dans-lespace-public-tunisien-1/>

La Banque Mondiale. (2018). « Rapport de suivi de la situation économique. En ligne : <http://www.banquemondiale.org/fr/country/tunisia/publication/economic-outlook-april-2018>

Lévesque, L. (2016). « Économie sociale et solidaire et entrepreneur social : vers quels nouveaux écosystèmes ? ». Revue *Interventions économiques*, n°54. En ligne : <https://journals.openedition.org/interventionseconomiques/2802>

Marzouk, H. (2018). « Inauguration en grande pompe de la Cité de la Culture. Journal *l'Economiste maghrébin*. En ligne : <https://www.leconomistemaghrebin.com/2018/03/21/cite-culture-centralisation/>

Mbarek, S. (2017). *Op. Cit.* En ligne : <http://www.leaders.com.tn/article/22528-pour-un-nouveau-logiciel-de-gouvernance-de-la-culture-et-des-arts>

Megdiche Meziou, D. (2013). « Tunisie : Quand c'est le ministère de la Culture qui freine le secteur culturel ! ». Businessnews. En ligne : <http://www.businessnews.com.tn/Tunisie-%E2%80%93-Quand-c%E2%80%99est-le-minist%C3%A8re-de-la-Culture-qui-freine-le-secteur-culturel-!,519,35620,1>

Mehadji, M. (2014). Les politiques culturelles et le processus de développement dans le monde arabe : analyse d'une série d'indicateurs. Thèse de doctorat en science politique. Université René Descartes - Paris V. En ligne : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/tel-01085909/document>

Mijiyawa, A-G. (2010). « Institutions et développement : analyse des effets macroéconomiques des institutions et de réformes institutionnelles dans les pays en développement. ». Sciences de l'Homme et Société. Université d'Auvergne - Clermont-Ferrand En ligne : <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00484905/document>

Mtimet, W. (2013). « Unité d'assistance technique du programme Med Culture pour la promotion de la culture comme vecteur du développement humain, social et économique dans le sud de la méditerranée ». p.1. Publication du Programme Européen Med Culture. En Ligne : <https://www.medculture.eu/fr/country/report-structure/tunisia>

WMC avec TAP. (2017). « En 2018, le budget du ministère des affaires culturelles s'élèvera à 264,5 MDT ». Journal en ligne *Webmanagercenter*. En ligne : <https://www.webmanagercenter.com/2017/11/16/412518/en-2018-le-budget-du-ministere-des-affaires-culturelles-selevera-a-2645-mdt/>



A programme funded by the
European Union



TUNISIA

Country Report

UNESCO. (1997). L'approche culturelle de développement. Manuel de planification : principes et instruments. Paris. En ligne :

<http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001493/149334fo.pdf>

Unesco. (2013). Rapport sur l'économie créative. Paris. Editions de l'Unesco En ligne :

<https://books.google.tn/books?id=KyVoBgAAQBAJ&printsec=frontcover&hl=fr#v=onepage&q&f=false>

UNESCO. (2013). Renforcer la gouvernance de la culture pour créer des opportunités de développement. Les résultats du projet Unesco-UE BANQUE D'EXPERTISE. France. En

ligne : <http://unesdoc.unesco.org/images/0022/002246/224634f.pdf>